



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2431 LUNDI 12 OCTOBRE 2015

RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

La forte mobilisation des partisans du « Oui »

Regroupés au sein du Pôle du consensus de Sibiti, les partis et associations favorables au changement de la Constitution du 20 janvier 2002 étaient réunis par dizaines de milliers, samedi, au boulevard Alfred-Raoul pour soutenir le référendum constitutionnel du 25 octobre prochain.

De nombreux orateurs qui se sont succédé à la tribune ont battu en brèche les allégations de « coup d'État constitutionnel » assénées par leurs adversaires de l'opposition radicale, tandis que les représentants des associations des ex-combattants du Pool et du Niari réitéraient leur refus de voir le Congo replonger dans des violences du fait des querelles politiques.

À leur tour, les délégués des jeunes et des femmes ont salué les avancées du projet de la nouvelle loi fondamentale et, pour couronner le tout, le président des forces politiques et sociales acquises au Consensus de Sibiti, Pierre Ngolo a appelé les jeunes tentés par le vandalisme à faire preuve de sagesse et de patriotisme. [Page 3](#)



Une vue partielle des participants au méga meeting du Pôle de consensus de Sibiti

INTERVIEW

Nicéphore Fylla Saint-Eudes : « Le boycott n'est pas une attitude responsable »

Dans une interview aux *Dépêches de Brazzaville*, le président du Parti républicain et libéral, coordonnateur général de la Convention des partis d'opposition ayant pris part au dialogue national de Sibiti, revient longuement sur les derniers développements de l'actualité nationale.

Il parle notamment du référendum du 25 octobre, commente le projet de la nouvelle Constitution, et estime que s'abstenir ou boycotter le référendum « n'est pas une attitude responsable devant l'histoire ». [Page 8](#)



POINTE-NOIRE

Le président de la République inaugure l'aéroport A. A. Neto

Le président Denis Sassou N'Guesso a quitté Brazzaville, hier, en début d'après-midi, en compagnie de son épouse, pour un séjour de travail à Pointe-Noire. Aussitôt après son arrivée, le chef de l'État a procé-

dé à l'inauguration du deuxième module de l'aéroport international Antonio Agostinho Neto (A.A. Neto). Il accomplira le même geste aujourd'hui en inaugurant le Port pétrolier de la capitale économique.

Nomination des membres des bureaux des commissions locales d'organisation des élections [Pages 18-23](#)

Le Message de la Conférence épiscopale du Congo [Page 5](#)

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Les Forces armées angolaises célèbrent les 24 ans de leur création [Page 10](#)

ÉDITORIAL

Campagne

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Campagne

En un peu moins de quinze jours, la majorité et l'opposition vont devoir convaincre les électeurs de voter pour ou contre la nouvelle Constitution que leur proposent les plus hautes autorités de la République. L'une comme l'autre auront à démontrer qu'elles existent sur le terrain, que leur assise populaire est réelle, que les discours flamboyants tenus par leurs leaders ne sont pas simplement des mots mais reflètent bien la volonté d'une partie non négligeable de la société civile. Et tout indique que ce ne sera pas facile.

Ceci pour au moins trois raisons :

- ° D'abord parce qu'à la différence des scrutins présidentiels, législatifs et locaux, où le choix porte sur des hommes et des femmes, les citoyens devront se prononcer cette fois sur des idées, sur des principes, sur un mode de gouvernance, sur des règles démocratiques.
- ° Ensuite parce que la complexité du texte fondamental présenté aux électeurs favorisera leur tendance naturelle à s'abstenir de se déplacer le jour venu pour déposer leur bulletin dans l'urne, ce qui obligera les partisans ou les adversaires de la réforme à s'engager au plus près afin de les convaincre.
- ° Enfin parce que cette mobilisation nécessaire exigera des partis de la majorité comme de l'opposition un travail à la base qui prouvera la réalité de leur assise populaire ou démontrera, bien au contraire, leur inexistence politique dans tous les départements que compte le pays.

Si l'on y réfléchit bien ces trois raisons se cumulent de façon telle que les formations de la majorité comme de l'opposition doivent aujourd'hui relever le plus redoutable des défis. Si elles parviennent à persuader les électeurs de se déplacer en masse le jour venu pour dire « oui » ou « non » au changement de la Constitution elles deviendront incontournables. Mais si, par malheur, elles n'y arrivent pas le peuple congolais en tirera la conclusion que ses leaders politiques ne sont finalement que des marionnettes.

Il reste à vrai dire très peu de temps aux intéressés pour gagner cette bataille.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Les deux chambres s'activent pour la session budgétaire du 15 octobre

La Conférence des présidents des deux chambres du Parlement a fixé, le 8 octobre à Brazzaville, l'ordre du jour de la session budgétaire. Au total, 26 affaires pour le Sénat, contre 19 affaires pour l'Assemblée nationale.

Une semaine avant l'ouverture d'une session, la conférence des présidents est tenue d'en fixer l'ordre du jour, selon les dispositions constitutionnelles. La chambre haute et la chambre basse du Parlement ouvriront respectivement la 40ème session et la 10ème session. La principale affaire inscrite à l'ordre du jour demeure le projet de loi de finances exercice 2016. Outre ce projet, le Sénat examinera trois affaires internes, neuf conventions à ratifier, trois accords et cinq projets de loi, ainsi que la loi de règlement du budget exercice 2014. « Les conventions portent sur les droits de l'homme, sur la protection des personnels des Nations unies, sur la torture et les traitements inhumains. Le Congo fait partie d'un groupe de pays dont certains les ont déjà ratifiés. Nous aussi nous sommes tenus de les ratifier pour justement respecter les lois et règlements du monde face à l'homme, ses biens, et son environnement », a déclaré Philomène Fouty Soungou, première secrétaire du Sénat.

En sa dixième session, l'Assemblée nationale examinera quant à elle, dix-sept affaires en dehors des questions orales avec débat au gouvernement, ainsi que les questions d'actualités. Au nombre des affaires figurent : le projet de budget de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant création d'un établissement public dénommé Hôtel Alima palace, le projet de loi portant code des hydrocarbures, le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur le plateau continental, le projet de



Joseph Kignoumbi Kia Mboungou faisant la restitution de la Conférence des présidents

loi autorisant la ratification de la convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau international à des fins autre que la navigation, le projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, le projet de loi portant autorisation de la ratification de la convention internationale pour la répression des actes terroristes nucléaires. Au cours de cette session qui durera deux mois, les députés examineront également le projet de loi autorisant l'adhésion à la COP portant création du fonds de solidarité africain, le projet de loi autorisant la ratification du protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends, le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, le projet de loi autorisant

la ratification de la convention des Nations unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédits standby, le projet de loi autorisant la ratification

de la convention des Nations unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.

S'ajoutent à cette liste : le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre le gouvernement de la République du Congo et le gouvernement de la République d'Angola en matière de sécurité et l'ordre public et, le projet de loi autorisant la ratification du protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et les autres peines aux traitements cruels, inhumains et dégradants ; le projet de loi autorisant la ratification de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

En cours de session, le Parlement peut être saisi d'autres projets ou propositions de lois, a précisé Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

Les partisans du « Oui » ont lancé leur campagne

À la faveur d'un méga meeting organisé le samedi 10 octobre au boulevard Alfred-Raoul de Brazzaville, les Forces politiques et sociales acquises au consensus de Sibiti, réunies au sein du Pôle du consensus de Sibiti (PCS) ont appelé les Congolaises et les Congolais à voter « OUI » le 25 octobre, pour la nouvelle Constitution.

Les représentants des associations des ex-combattants du Pool et du Niari qui ont pris la parole à cette occasion ont exhorté les participants à ne plus s'engager dans la voie de la violence. « *Ceux qui nous avaient incités aux conflits armés les années passées n'ont pas encaissé autant de pertes en vies humaines comme nous les avions enregistrées. Ils ont protégé leurs femmes et leurs enfants. Nous étions les chairs à canons. Plus jamais ça !* », ont-ils lancé.

De son côté, le ministre Pierre Mabiala a tordu le cou à toutes les allégations qui font état d'un acte de forfaiture et de « coup d'Etat constitutionnel ». Il a affirmé que le président de la République en ayant recours aux institutions juridiques habilitées et au peuple, n'a commis ni un acte de forfaiture moins encore un « coup d'Etat constitutionnel ».

« **Il n'y a pas de troisième mandat pour le président de la République !** »

Selon l'orateur, il est juridiquement faux de parler d'un troisième mandat pour le chef

de l'Etat étant donné que si la nouvelle Constitution est adoptée le 25 octobre, nous passerons d'une République à une autre. D'ailleurs, a-t-il renchéri, « *l'idée du changement de la Constitution n'est pas partie du Président de la République mais plutôt des forces vives du Congo qui, à chaque fois qu'elles avaient l'occasion de rencontrer le chef de l'Etat, le lui en réclamaient* ».

Prenant la parole au nom des jeunes, le premier secrétaire de la Force montante congolaise, Juste Bernardin Gavet, a indiqué que la nouvelle Constitution accorde une place importante aux jeunes. Car, a-t-il rappelé, elle permet, dès l'âge de 18 ans, l'éligibilité aux postes de député ou d'élu local. De plus, a-t-il ajouté, les jeunes âgés d'au moins trente ans sont autorisés à présenter leurs candidatures à l'élection présidentielle. « *Toutes ces ouvertures n'étaient pas offertes aux jeunes dans la Constitution du 20 janvier 2002 qui nous gouverne actuellement* », a-t-il conclu.

Les femmes congolaises ont donné leur voix à travers la se-



Une vue partielle des participants au méga meeting

crétaire exécutive de l'Organisation des femmes du Congo, Jeanne Dambendzet, qui a salué la création, dans la nouvelle Constitution, d'un Conseil consultatif des femmes. En outre, elle a appelé les femmes congolaises à voter la nouvelle Constitution parce qu'elle accorde une place importante à la question du genre. L'intervention de Jeanne Dambendzet a été complétée par celle de la représentante des personnes vivant avec handicap qui a félicité les autorités congolaises pour avoir entendu leurs cris de cœur en créant un Conseil consultatif des personnes handicapées.

L'opposition «républicaine» milite pour le «OUI»

De son côté, Jean Michel Ebaka, un des représentants de l'opposition républicaine, a appelé les Congolais à voter la nouvelle Constitution ; parce qu'elle consacre un statut particulier à l'opposition. « *Nous sommes des vrais opposants contrairement aux aigris qui se passent pour les membres de l'opposition dite radicale. Quand une personne est relevée de son poste de ministre ou de directeur général, elle devient mécontente et bascule à l'opposition. Ce n'est pas ça la politique. Nous sommes une opposition constructive et*

républicaine », a-t-il lancé.

Le dernier orateur a été le président des Forces politiques et sociales acquises au consensus de Sibiti, Pierre Ngolo, qui a appelé les Congolaises et les Congolais à ne pas écouter les discours qui appellent au soulèvement populaire et à la violence. Car, a-t-il indiqué, les Congolais ont orienté actuellement leurs énergies vers la construction du pays et non vers sa destruction. Conscient du fait qu'après une rencontre populaire, les jeunes se livrent à des actes de vandalisme, Pierre Ngolo a invité ces derniers à faire preuve de patriotisme et de sagesse.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

Appels à l'apaisement

Dans le moment présent où les positions restent tranchées entre les partisans du oui et ceux du non au référendum constitutionnel prévu le 25 octobre, quelques voix se font entendre pour inviter les uns et les autres à mettre un peu d'eau dans leur vin. Les voix des personnalités qui estiment qu'il n'est pas question de replonger à nouveau le Congo dans des violences dont au finish, comme l'histoire de notre pays l'enseigne depuis cinquante-cinq ans, personne ne répond de rien.

Parmi ces partisans de l'apaisement, citons l'ancien ministre Martin Mberi. Le 2 octobre, lors d'une conférence de presse qu'il avait organisée à Pointe-Noire après qu'il a reçu, la veille, des mains de l'ambassadeur de France au Congo, Jean-Pierre Vidon, la distinction de grand-officier de la légion d'honneur française, il déclarait : « *le référendum ne doit pas être une occasion de division entre Congolais. Le Congo se trouve dans une position de rupture avec la violence* ». Figure em-

blématique de la politique congolaise, Martin Mberi a sans doute appris à relativiser les victoires et les échecs en toute chose, et particulièrement dans ce domaine de l'engagement au service des autres - la politique en l'occurrence - où la part de l'inconnue est toujours prépondérante.

Citons en deuxième lieu Frédéric Ntoumi Bintsamou. Le 8 octobre, à Mayama, dans le Pool, le président du Conseil national des républicains (CNR) a donné son opinion sur cette actualité brûlante du référendum. Cela n'a pas surpris beaucoup d'observateurs lorsqu'il a réitéré son opposition au changement de la Constitution, rejetant par ce fait même le scrutin référendaire, sa conséquence logique. Ceci dit, Ntoumi s'est prononcé contre toute démarche qui entraînerait la violence sous quelle forme qu'elle soit. « *Nous ne sommes pas certes pour le référendum, mais nous devons exprimer ce refus par d'autres moyens que la violence* », martelait-il.

L'autre prise de position attendue du président du CNR concernait la présence de son directeur de cabinet, Christ Antoine Walembault au Commissariat du comité de suivi des conclusions du dialogue de Sibiti. Sachant que l'opposition dont se réclame Ntoumi bat campagne contre le référendum, le siège qu'occupe son collaborateur dans cette instance peut prêter à confusion, quand bien même le CNR a pris part au dialogue en question : « *Nous avons défendu le point sur la gouvernance électorale et avons dit qu'avec l'élection présidentielle qui pointe à l'horizon, il fallait mettre en place un organe de suivi des conclusions de Sibiti* », a argumenté ce dernier prenant en défaut, et c'est peu dire, ceux qui attendaient l'ex-chef rebelle sur un terrain autre que celui de la confrontation d'idées.

Il est clair, en effet, au regard des discours entendus, le 27 septembre, lors de leurs retrouvailles contre le processus électoral en cours que les

leaders du Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique et de l'Initiative pour la démocratie au Congo avaient eu le verbe haut. Ils avaient pu compter sur l'appui de leurs partisans. En termes de mobilisation, leurs adversaires de la majorité présidentielle regroupés au sein du pôle des Forces politiques et sociales acquises au consensus de Sibiti leur ont répondu le samedi 10 octobre en célébrant leur triomphe sur ce lieu devenu mythique du Boulevard Alfred Raoul.

Il est souhaitable qu'en dehors des deux courants qui cristallisent la fracture entre le non et le oui au référendum, et qui devront démocratiquement le montrer dans les urnes, des voix d'apaisement se fassent plus nombreuses, plus convaincantes. Ainsi, on pourrait passer ce moment délicat sans briser les équilibres qui ont permis à la Nation congolaise de se maintenir debout après des années d'horreurs et de lamentations.

Gankama N'Siah



AVIS D'APPEL D'OFFRES HCR/BZV/UAL/AA0/008/15-JB

TRAVAUX DE REHABILITATION DU NOUVEAU BUREAU DU HCR A BRAZZAVILLE

DANS LE CADRE DE SES ACTIVITES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES REFUGIES EN REPUBLIQUE DU CONGO, LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES VOUS INVITE A LUI SOUMETTRE UNE OFFRE SOUS PLI FERME POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SON NOUVEAU BUREAU A BRAZZAVILLE.

DESCRIPTION:

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises et ONG nationales en règles avec l'administration congolaise, et ayant une expérience dans les travaux similaires.

Les soumissionnaires désireux de participer à cet appel d'offres sont invités à fournir toutes les pièces administratives de leurs entreprises ou ONG, les informations sur la qualification, une description préliminaire de la méthode de travail, le Planning des travaux proposés, le personnel qualifié, ainsi que les matériels dont disposent l'entreprise ou l'ONG.

SPECIFICATIONS:

Les Dossiers d'Appel d'Offres (cadres du devis estimatifs des travaux) sont disponibles au Bureau de la Logistique du HCR à Brazzaville, les dossiers peuvent être retirés tous les jours de 09h00 à 15 heures.

Une visite guidée sur site sera organisée les vendredi 16 et mardi 20 Octobre 2015 à 10 heures précises.

PRESENTATION DE LA SOUMISSION:

Les offres seront présentées sous pli fermé avec mention sur la partie supérieure de l'enveloppe: «AVIS D'APPEL D'OFFRES No HCR/BZV/UAL/AA0/008/15-JB: «Travaux de réhabilitation du nouveau bureau du HCR à BRAZZAVILLE» dans deux enveloppes, les dossiers de l'entreprise seront placés dans la première enveloppe sans mention du nom de l'entreprise, et les offres dans la deuxième enveloppe également sans mention, fermée et contenue dans la première. Toute offre avec le nom ou l'adresse du soumissionnaire sur les deux enveloppes sera purement rejetée.

OFFRES À DEPOSER À LA REPRESENTATION DU HAUT COMMISSARIAT DES

NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES À BRAZZAVILLE, SISE RUE DU 18 MARS 1977, QUARTIER MISSION CATHOLIQUE SACRE CŒUR, CENTRE VILLE.

DATE LIMITE DE DEPOT : Vendredi 30 Octobre 2015 A 14H00.

IMPORTANT : LES OFFRES TRANSMISES PAR TOUTE AUTRE VOIE NE SERONT PAS PRISES EN CONSIDERATION. VEUILLEZ SOUMETTRE VOS OFFRES DANS UNE MARGE DE TEMPS SUFFISANTE POUR LEUR RECEPTION DANS LES DELAIS.

VOTRE OFFRE DEVRA IMPERATIVEMENT INDIQUER CE QUI SUIT :

1. PRIX DES MATERIELS ET DIFFERENTS INTRANTS
2. COUT DE LA MAIN D'OEUVRE
3. VALIDITE DE L'OFFRE
4. PERIODE DE GARANTIE
5. MODE D'ACQUISITION DES MATERIELS ET DIFFERENTS INTRANTS.
6. MODALITES DE PAYMENT

NOUS VOUS SAURIONS GRE D'ACCUSER RECEPTION DE CETTE DEMANDE ET D'INDIQUER VOTRE INTERET POUR CET AVIS D'APPEL D'OFFRES.

LES OFFRES SIGNEES ET CACHETTES DEVRONT ETRE DEPOSEES DANS LA CAISSE MARQUEE A CET EFFET ET PLACEE A LA RECEPTION DE L'UN HCR BRAZZAVILLE, AU PLUS TARD LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2015 A 14H00.

VEUILLEZ RECEVOIR NOS MEILLEURES SALUTATIONS



Mutuelle Issambô
Amour-Solidarité-Paix
Siège social : 97 bis, rue Louingui
Poto-Poto2 Brazzaville



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU COORDONATEUR RELATIF AUX II^e JEUX AFRICAINS

L'an deux mil quinze, et le 24 septembre, s'est tenue au siège de l'association ISSAMBÔ rue Louingui no97 bis Poto-Poto, une réunion extraordinaire du Bureau coordonnateur de l'animation, un seul point figurait à l'ordre du jour, à savoir la tenue des 11^e jeux Africains abrités par notre pays, avec le brio que l'on sait, et sous la très haute clairvoyance de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Après la vérification des présences et adoption de l'ordre du jour, le président de l'association a ouvert la réunion proprement dite en plantant l'esprit de celle-ci, il a précisé qu'il est nécessaire pour les congolais «d'apprendre à rendre à César ce qui est à César», au sens de l'hommage à rendre au chef de l'Etat.

L'objet de la réunion consistait en effet à arrêter une motion de félicitations destinée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, pour la brillante tenue des 11^e jeux africains qui a honoré notre pays.

Prenant la parole tour à tour, les membres du bureau coordonnateur ont unanimement marqué leur adhésion à la motion de félicitation, et de façon générale, apporté leur soutien indéfectible au Chef de l'Etat pour son œuvre grandiose, dans le cadre du développement de notre pays.

Commencée à 15h30, la session extraordinaire de l'association ISSAMBÔ s'est terminée à 18h00.

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2015

Le Secrétaire Général
Rapporteur

Le Président Coordonnateur

Motion de félicitations à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO

Objet: Tenue honorable de la 11^e édition des Jeux Africains Brazzaville du 4 au 19 septembre 2015

-Considérant les valeurs universelles hautement honorables portées par l'idéal olympique à travers le sport, et véhiculé particulièrement en milieu de la jeunesse du monde entier ;

-Consciente de l'unanimité universelle faite autour de l'intérêt de paix, de fraternité, de tolérance, d'amour et de panafricanisme que représentent les jeux africains dans leurs principes fondateurs ;

-Au regard de la qualité de l'audience internationale et de la fierté que la tenue impeccable de la 11^e édition des jeux africains ont procuré à notre pays et, au-delà, à tous les congolais sans exception ;

-u la quantité et la qualité des infrastructures de sport obtenues par le peuple congolais tout entier par le biais de l'organisation des 11^e jeux africains ;

-Tenant compte des résultats techniques hautement significatifs des athlètes congolais lors de ces jeux, à savoir 32 médailles contre 7 lors de la dernière édition de «Nigeria 2011», qui ont porté un démenti cinglant aux oiseaux de mauvais augure qui prédisaient une catastrophe en cette matière ;

-Considérant, pour tout dire, l'exploit personnel de Monsieur le Président de la République d'avoir tenu dans la quiétude et la paix, le pari continental qu'auront été les 11^e jeux africains.

Nous, associations ISSAMBÔ, par la présente et très respectueusement:

Motion de félicitations à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO

Objet: Tenue honorable de la 11^e édition des Jeux Africains Brazzaville du 4 au 19 septembre 2015

-Considérant les valeurs universelles hautement honorables portées par l'idéal olympique à travers le sport, et véhiculé particulièrement en milieu de la jeunesse du monde entier ;

-Consciente de l'unanimité universelle faite autour de l'intérêt de paix, de fraternité, de tolérance, d'amour et de panafricanisme que représentent les jeux africains dans leurs principes fondateurs ;

-Au regard de la qualité de l'audience internationale et de la fierté que la tenue impeccable de la 11^e édition des jeux africains ont procuré à notre pays et, au-delà, à tous les congolais sans exception ;

-Vu la quantité et la qualité des infrastructures de sport obtenues par le peuple congolais tout entier par le biais de l'organisation des 11^e jeux africains ;

-Tenant compte des résultats techniques hautement significatifs des athlètes congolais lors de ces jeux, à savoir 32 médailles contre 7 lors de la dernière édition de «Nigeria 2011», qui ont porté un démenti cinglant aux oiseaux de mauvais augure qui prédisaient une catastrophe en cette matière ;

-Considérant, pour tout dire, l'exploit personnel de Monsieur le Président de la République d'avoir tenu dans la quiétude et la paix, le pari continental qu'auront été les 11^e jeux africains.

Nous, associations ISSAMBÔ, par la présente et très respectueusement: Adressons nos très vives félicitations à Son Excellence Monsieur le Président de la République, pour son esprit de ténacité, de paix, de concorde et d'unité nationale, -Exhortons Monsieur le Président de la République à veiller personnellement à la gestion scrupuleuse et positive des précieux acquis grâce aux infrastructures obtenus des 11^e jeux africains ;

-Souhaitons vivement la réalisation de l'institut africain de sport «Denis SASSOU NGUESSO, en vue de mettre tous les atouts, aux côtés des stades modernes construits dans chaque chef-lieu des départements, au service du décollage et du développement de notre sport ; étant entendu que la première vocation de cet Institut devra être la formation des cadres et techniciens

Fait à Brazzaville, le 29 septembre 2015

Pour l'Association ISSAMBÔ, le Président
Colonel Bob Harrison SOKI

Message de la Conférence épiscopale du Congo (C.E.C)

À toutes les personnes de bonne volonté.

1- Notre cher et beau pays est en train de vivre une période à la fois délicate qui exige, de la part de tous, beaucoup de lucidité, de maîtrise de soi, de respect et de bienveillance réciproques, au-delà des positions divergentes, signes de toute saine démocratie.

2- Nous lançons un appel pressant à tout chrétien, à tout baptisé, à tout priant, en somme à tous les Congolais et à toutes les Congolaises pour qu'aucune démarche, aucun comportement ne fassent le lit de la violence et ne compromettent ainsi la paix à laquelle nous tenons tous.

3- Aux forces politiques et civiles, nous demandons d'éviter toute sorte de violence, d'exercer une vigilance constante à l'égard d'éventuels fauteurs de trouble et de s'en tenir à ce que prévoit et permet notre «Loi fondamentale» en fait de manifestations pour exprimer leurs positions. Bref, que le débat se mène dans la dignité, l'honnêteté, la non-violence, en privilégiant toujours le dialogue jusqu'au bout, autant que faire se peut. Oui, le dialogue et encore le dialogue et toujours le dialogue.

4-Aux jeunes, nous disons : le Congo de demain sera ce que vous aurez fait de lui aujourd'hui, grâce à la formation que vous aurez reçue. La violence, le sang de vos frères et soeurs, les guerres ne vous édifient pas humainement. Qu'aucun adulte ne vous trompe contre notre Nation à tous.

5- A la force publique, chargée de veiller à la sécurité de toutes les personnes et de tous les biens, nous demandons d'éviter toute provocation et toute intimidation inutiles, de respecter le «jeu démocratique» tel que le stipule notre «Loi fondamentale». Votre mission est noble en cette période pour garantir la paix pour le bien de tous.

6- Peuple congolais, notre démarche est dictée par ces paroles du Pape François adressées à la Conférence Épiscopale du Congo en Visite ad Limina Apostolorum, le lundi 4 mai 2015: «...Concrètement dans la dimension prophétique de votre charge pastorale. Il est, en effet, important que vous puissiez d'une voix, dire des paroles inspirées de l'Évangile pour orienter et éclairer vos compatriotes sur tout aspect de la vie commune dans les moments difficiles pour la Nation ou lorsque les circonstances l'exigent».

7- Congolais, Congolaises! N'ayons pas la mémoire courte. Sauvons notre jeune démocratie! Sauvegardons la paix chèrement acquise!

8- «Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et de toute manière» (2 Th 3, 16). Que Marie, Reine de la paix, intercède pour le Congo.

Fait à Brazzaville, le Dimanche 4 octobre 2015,
En la fête de Saint François d'Assise.
Ouverture du Synode Ordinaire à Rome sur «La Famille».

Mgr Daniel MIZONZO
Evêque Diocésain de Nkayi
Président de la C.E.C

FRÉDÉRIC NTUMI BINTSAMOU

« Nous sommes contre la tenue du référendum...Mais nous ne devons pas l'exprimer par la violence »

Le président du Conseil national des républicains (CNR), Frédéric Ntumi Bintsamou, a animé une conférence de presse le 8 octobre à Mayama dans le département du Pool. Au menu, le changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002.

Le pasteur Ntumi a dit son opposition au référendum constitutionnel prévu pour le 25 octobre. « Nous ne sommes pas certes pour la tenue du référendum donc du changement de la Constitution, mais nous devons l'exprimer par d'autres moyens sauf la violence. Nous sommes à l'opposition c'est vrai, mais ce qui nous lie avec ceux qui sont au pouvoir, c'est la paix que nous devons gérer ensemble, que nous devons consolider, que nous devons préserver parce que sans la paix, on ne peut pas faire la politique, sans la paix les institutions ne peuvent pas exister, il n'y a pas non plus de développement. Donc la paix est primordiale. La situation actuelle n'est plus celle des armes. Attention ne tombez

pas dans cette erreur », a-t-il martelé.

Le peuple a tous les moyens pour empêcher le référendum, a-t-il ajouté. « Si ceux de la majorité arrivent chez vous pour sensibiliser, vous aussi vous devez faire autant à l'aide des affiches, des banderoles, des pancartes où vous inscrirez des messages contraires ».

Frédéric Ntumi Bintsamou qui a débuté sa conférence de presse par un rappel sur les conclusions du dialogue de Sibiti où son parti s'était rangé du côté des partisans du « Non » au changement de la Constitution, a rappelé aux militants que quels que soient les défailances et les manquements de l'actuelle Constitution, on ne peut la changer qu'après l'élection présidentielle de 2016. À la question de savoir pourquoi

son secrétaire général continue à siéger au sein de la commission ad hoc de suivi des recommandations du dialogue de Sibiti auquel son parti a pris part, le président du CNR a déclaré qu'il ne faut pas confondre les choses. « Nous avons défendu le point sur la gouvernance électorale et nous avons dit qu'avec l'élection présidentielle qui pointait à l'horizon, il fallait mettre en place un organe de suivi des conclusions de Sibiti. C'est sur la révision de la constitution que nous avons eu des divergences. Il n'y a pas eu de consensus. Donc à moins qu'on nous dise que la République aujourd'hui s'arrête et Christ Antoine Walem-baut ne siègera plus. Mais tant que la République va continuer, il sera là. C'est parce que nous avons exigé que la gestion des élections soit mixte et paritaire qu'il est là », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

APPEL DU PRINCE LOUIS NSALOU

L'opinion nationale en général et la grande sensibilité téké en particulier viennent de constater non sans extrême satisfaction que les pouvoirs publics accordent une place en or à la notabilité traditionnelle. La preuve des égards dont bénéficient nos chefferies ancestrales se manifeste aujourd'hui par l'insertion de leur statut constitutionnel dans les grandes lignes du projet de loi fondamentale de notre pays. Une grande première qui consacre notre implication dans la gestion des affaires du pays ! Il sied de rappeler ici que la branche importante de la cour Royale de M'bé sous la clairvoyance de la Reine NGALIFOUROU a toujours prôné le respect des institutions nationales, la responsabilité des congolais eux-mêmes face à leur destin et la paix dans l'unité. Nous venons d'en percevoir les prémices du fruit.

Au regard des lendemains considérables qui pointent à l'horizon, et en vue de consolider l'intérêt de l'héritage que nous ont légué nos aïeux, j'appelle tous mes frères et sœurs princes et princesses des Royaumes Loango, teke et des diverses dignités congolaises à marquer massivement du OUI leur soutien au projet de la nouvelle constitution. Les princes et les princesses devraient, le 25 Octobre 2015, ne pas regarder le doigt qui montre la lune, mais plutôt regarder la lune que montre le doigt.

Vive la royauté !

Vive la nation des congolais !

Ngabé, le 09 Octobre 2015


Le Prince Louis NSALOU

CINQUANTENAIRE DE LA DOUANE

La fête était belle !

La présence de plusieurs invités de marque à l'affiche et la diversité des activités qui se sont succédé durant trois jours, ont marqué avec éclat les festivités de la célébration des 50 ans d'existence de la douane congolaise. De 1964 à 2014, la douane a connu des mutations : d'agence fiscale en facilitateur des échanges, avec aujourd'hui 2695 cadres et agents.

La célébration de la maturité de la direction générale des douanes et des droits indirects s'est déroulée en présence du secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes, Kunyo Mikuriya, des directeurs généraux des douanes de l'Afrique de l'ouest et du centre, ainsi que d'autres invités. Le ministre d'Etat, ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Gilbert Ondongo, a patronné la cérémonie officielle.

Un programme rempli pour réfléchir, se ressourcer, communiquer, s'égayer. Un moment pour s'arrêter, faire le point pour mieux avancer.

Les douaniers ont profité de l'occasion pour se rendre utile en participant à un don de sang dans l'enceinte même de leur direction générale, puis les femmes ont eu droit à des examens de mammographie pour se prévenir du cancer du sein.

« L'intérêt de ce don de sang est un bon signe de solidarité. Ce n'est pas pour la première fois que les douaniers nous sollicitent. Avec eux, nous sommes à plus de quatre opérations de don de sang. Les douaniers ont inscrit cette activité dans leur projet social, pour sauver les vies humaines », a égayé ce geste, le responsable de communication et de promotion du don de sang au Centre national de transfusion sanguine, Louis Norbert Quintin.

En effet, les premières poches de sang, utilisées lors de la tragédie du 4 mars 2012, qu'a connue la ville de Brazzaville, lors des explosions, provenaient du sang de la douane recueilli la veille de l'évènement.

Pour cette opération liée au cinquantenaire des douanes, Louis Norbert Quintin prévoit atteindre 300 poches de sang, vu la mobilisation.

Après avoir servi son prochain, les douaniers se sont recueillis dans l'après midi,

à travers la messe célébrée en la cathédrale Sacré cœur, en souvenir des douaniers défunts.

Le célébrant, l'abbé Massengo, dans son homélie a invité les douaniers à respecter les valeurs de leur profession. Tout en les souhaitant bonne fête, il les a exhorté à l'amour du travail, dans une bonne pratique comme l'exige les lois de la République.



La journée du 26 septembre, la place était à la réflexion. La cérémonie d'ouverture a fait appel à plus de monde, en commençant par les délégations des douaniers venues de tous les départements du Congo.

« La douane congolaise est un levier stratégique de la politique de notre pays, à différent point de vue. Un anniversaire, nous le savons tous, est un moment particulier de la vie, évoque la belle mécanique de temps qui s'écoule, annonce aussi inéluctablement une fin (...), le temps de l'anniversaire peut aussi être celui de la renaissance pour vu que soient adoptées des actions et des décisions adaptées », a indiqué le directeur général, Jean Alfred Onanga, donnant le ton au débat. Ainsi, l'avenir de la douane congolaise



s'inscrit dans la modernisation, la simplification des procédures, la facilitation des échanges, la gestion coordonnée des frontières, l'inter connectivité des systèmes informatiques. Mais elle ne sera possible que si la volonté de la douane

congolaise fait corps avec les orientations du gouvernement. Alors, la douane est aux « ordres » !

Le secrétaire général de l'OMD, poursuivant dans cette lancée, a souligné que la République du Congo est un membre très

pour un Congo émergent ?). Après les débats, la médaille du cinquantenaire a été symboliquement remise aux délégations étrangères.

Les deux exposés ont été suivis d'une exposition consacrée au patrimoine immobilier de l'administration douanière. Le vernissage de cette exposition a témoigné de l'implantation de la douane sur l'ensemble du territoire national.

Quelques heures plus tôt, une parade paramilitaire s'est déroulée à l'esplanade du stade Massamba-Débat, en présence de plusieurs autorités, notamment le chef d'état-major général adjoint des Fac (Forces armées congolaises). Un défilé qui a vu passer les douaniers, des éco-gardes, sous la musique de la fanfare militaire.

Le dernier jour des festivités, le directeur général des douanes congolaises a dévoilé la stèle érigée dans la cour de la



important de l'OMD, parce que la douane congolaise est toujours prête à suivre les recommandations de l'OMD, pour moderniser ses procédures.

« Aujourd'hui, l'administration douanière est en transition. Avant, la douane était l'agence fiscale, elle s'occupait de la perception des recettes, une mission majeure des douanes (...) Avec l'amélioration des procédures douanières, assez déterminantes pour inciter les sociétés internationales à investir, aujourd'hui plusieurs d'entre elles jouent un grand rôle dans le développement de la chaîne logistique et chaque pays essaye d'y participer. C'est pour cela que la mission des douanes est bien élargie », a expliqué le secrétaire général. Les douaniers se sont encore frottés les méninges autour de deux communications : l'une évoquant les douanes congolaises d'hier à aujourd'hui et l'autre sur les douanes de l'avenir (Quelles douanes

direction générale, en mémoire des douaniers morts dans l'exercice de leur mission. Une cérémonie qui a été suivie par des activités sportives et un repas de corps pour sceller les 50 ans.

La fête a été dédiée aussi aux précurseurs de Jean Alfred Onanga, tous ces Congolais qui ont eu la charge de diriger cette administration : Saturnin Okabe, Jean François Ndoudi, Joseph Hondjuila Mionkono, Jean Bernard Gomas, Pierre Kibamba, Jean Louis Fragonard, Pierre Ondai, Antoine Gambomi, et Marie Symphorien Okoua.

« Je pense aussi à tous nos anciens, aux pionniers Edouard Ebouka Babakas, Edouard Bitindou, Alphonse Okoye, à tous ceux dans les noms résonnent dans nos mémoires qui méritent respect et reconnaissance de l'ensemble de la famille douanière », a conclu le numéro un des douaniers.

RÉFORME DES INSTITUTIONS

Une partie de la société civile dit non au référendum constitutionnel

Dans une déclaration rendue publique le 8 octobre à Brazzaville, le Groupement national des associations de la société civile, confessions religieuses, syndicat des travailleurs, étudiants et élèves, coordonné par Alex Ndzabana, a qualifié « d'anticonstitutionnel » le référendum du 25 octobre prochain.



Le présidium; crédit photo Adiac

« La préoccupation de la société civile est de participer à la construction de la Nation congolaise, mais construire un tel Congo sur quelle base ? Nous nous inscrivons en faux sur tout ce qui est en train de se faire aujourd'hui. Disons fort, pas de référendum car il est anticonstitutionnel », peut-on lire dans cette déclaration.

Cette plate-forme de la société civile, dénonce, en effet, la démarche entreprise par le gouvernement qu'elle assimile à « une prise en otage de la population congolaise ». Elle a également critiqué le dialogue de Sibiti qui apparaît aux yeux de ses membres, comme un moment où les grands « dinosaures du pays se sont retrouvés pour faire leur petite magouille personnelle » et se partager de nouveau le gâteau. « Les politiques nous ont imposé un dialogue qui n'avait ni tête, ni queue, car même les critères de participation étaient simplement et purement bafoués. Nous estimons que le pays ne doit pas être considéré comme un butin que les politiques se partagent en excluant la société civile. C'est pourquoi, nous disons que, pas de référendum en vue d'un nouveau positionnement du chef de l'Etat actuel », poursuit la déclaration.

Cette société civile qui se dit apolitique a, par ailleurs, rappelé aux autorités congolaises que la convocation du référendum constitutionnel constituait une menace pour la paix à laquelle le peuple congolais aspire. « C'est une évidence que le désordre et les violences qui ont ensanglanté le pays sont survenus sous la démocratie, nous ne pouvons pas l'oublier; mais sont-ils réellement les faits de la démocratie ou plutôt des hommes politiques qui veulent les assimiler à la démocratie ? », se sont interrogés les membres de ce groupement dont Joe Washington Ebina et Daniel Moukoko, ancien secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la science, des sports, de l'enseignement, de l'information et de la culture (Fetrasseic).

Parfait Wilfried Douniama

PROCESSUS ÉLECTORAL

Le ministre Collinet Makosso explique aux jeunes les enjeux de l'heure

Le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique., Anatole Collinet Makosso a réuni le 8 octobre des jeunes issus des partis et associations politiques pour leur expliquer l'objet d'un référendum constitutionnel, sa fonction et attirer leur attention du fait que ce n'était pas pour la première fois que le peuple congolais soit convoqué à cet exercice.

Dans sa communication, le ministre a rappelé aux participants que le Congo a par le passé connu plusieurs référendums constitutionnels. Le premier, le 2 mars 1961, après l'indépendance, le deuxième le 5 décembre 1963, le troisième le 30 décembre 1969, création du Parti congolais du travail. Le 24 juin 1973, le peuple congolais avait été une fois de plus appelé aux urnes à la faveur d'un référendum constitutionnel avec reprendre le même exercice le 5 juillet 1979, après la mort du président Marien-Ngouabi. À l'avènement de la démocratie en Afrique dans la décennie 90, un autre référendum s'est tenu le 15 mars 1992 avant l'adoption d'une autre constitution le 20 janvier 2002, après les guerres fratricides ayant déchiré le pays entre 1997 et 1998.

« Le référendum auquel nous sommes conviés le 25 octobre est un exercice ordinaire, comme ceux qui ont existé par le pas-



Les participants ; crédit photo Adiac

sé. À aucun moment, ils ont appris que leurs aînés ou le peuple congolais s'est divisé à la suite d'un référendum », a averti Anatole Collinet Makosso, précisant que le référendum constitutionnel était le seul moyen pour départager les politiques.

Pour le bon déroulement de la campagne référendaire ainsi que la sauvegarde de la paix au Congo, il a exhorté les jeunes à la discipline, à la citoyenneté, au civisme. Pour lui, les jeunes ne doivent pas suivre les acteurs politiques qui pourraient les désorienter, les dérouter ou les inciter à la violence. « Il n'y a aucune raison, c'est un choix à faire, personne ne peut vous créer de problème parce que vous aurez dit oui ou non à la question qui sera posée », a ajouté

le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, de l'Alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique.

Il a, par ailleurs, rappelé à l'assistance les différentes démarches que le chef de l'Etat a mené avant la convocation du corps électoral pour le 25 octobre. Anatole Collinet Makosso s'est, enfin, félicité du bon comportement de nombreux jeunes ayant participé au meeting de l'opposition du 27 septembre dernier à Brazzaville. « Je ne voudrais pas apprendre que les jeunes, de quelque bord que ce soit, se seraient organisés pour troubler la quiétude que nous avons dans le pays pour une question de choix entre Oui et Non », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

RENCONTRE CITOYENNE

Les étudiants lancent un appel à la non-violence à Brazzaville

Un Collectif d'étudiants de l'université Marien-Ngouabi (UMNG) a organisé une marche pacifique, le 09 octobre à Brazzaville, avec un message clairement affiché : le refus de la violence.

Ce message des jeunes s'appuie sur des « manipulations » de conscience attribuées aux hommes politiques en cette période de campagne en vue du référendum. Ces étudiants, plus de trois cents, sont issus de différentes facultés de l'université. Leur marche s'est déroulée sur environ dix kilomètres à partir du commissariat central, en passant

par le rond-point Congo-pharmacie avec pour point de chute la mairie centrale.

Face au maire, le président du collectif d'étudiants de l'UMNG, Morel Bouango Bongo, a déclaré : « Conscients que ces divergences peuvent avoir des conséquences néfastes sur la paix, la stabilité et le développement du Congo ; convaincus qu'aucun développement humain n'est possible sans un contexte de paix et de stabilité ; nous, étudiants, dénonçons énergétiquement toutes manipulations de la jeunesse par des acteurs politiques ».

L'initiative a été saluée par le maire de Brazzaville qui, en ré-

ponse, a proposé une démarche simple pour contrer l'action de certains hommes politiques mal intentionnés. « Il faut envoyer également ce message à d'autres jeunes habitant les campus de la ville et à ceux qui habitent d'autres villes du Congo. On ne pourra jamais trouver de solutions sans le dialogue. »

Selon ces étudiants, leur collectif n'est classé ni du côté de l'opposition, ni de celui de la majorité. « Aucune personne ne nous a recommandé d'organiser une marche. Nous voulons réellement la paix », a indiqué Morel Bouango Bongo, président dudit collectif.

Fortuné Ibara



DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés publics ?	5 jours	2 au 6 novembre 2015
La conduite du changement dans les organisations	3 jours	11 au 13 novembre 2015
Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements	4 jours	16 au 19 novembre 2015
Négocier avec ses fournisseurs stratégiques	3 jours	18 au 20 novembre 2015
La responsabilité sociale des entreprises	5 jours	23 au 27 novembre 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

NICEPHORE FYLLA SAINT EUDES

«Le boycott n'est pas une attitude responsable»

Dans une interview aux Dépêches de Brazzaville, le président du Parti républicain et libéral, coordonnateur général de la Convention des partis d'opposition ayant pris part au dialogue national de Sibiti revient longuement sur les derniers développements de l'actualité nationale. Il parle notamment du référendum du 25 octobre, commente le projet de la nouvelle Constitution et estime que s'abstenir ou boycotter le référendum « n'est pas une attitude responsable devant l'histoire ».

Les Dépêches de Brazzaville : l'actualité politique nationale est dominée par l'annonce de la date du référendum constitutionnel. Vous attendiez-vous à une telle accélération du calendrier politique ?

Nicéphore Fylla Saint-Eudes :

tout de go, je tiens à vous remercier pour tout l'intérêt que vous accordez au point de vue de notre composante politique, l'Opposition républicaine, en ces moments pathétiques de l'histoire de notre pays.

Les 18 formations politiques de l'opposition républicaine que je conduis ne peuvent pas être surprises, ni dire être prises à défaut par l'accélération du calendrier politique, après l'annonce faite par le président de la République du référendum constitutionnel et de sa date. L'activisme débridé des personnalités des partis au pouvoir et proches du pouvoir au sujet de la modification de la loi fondamentale, depuis quelques temps, permettait d'imaginer le scénario actuel. Face à cette agitation effrénée, la plateforme que je conduis, à savoir la Convention des partis républicains, avait opté pour le silence pour ne pas se laisser distraire par cette manœuvre politicienne. Notre préoccupation était de réunir les conditions nécessaires à la préparation et à l'organisation de l'élection présidentielle de juillet 2016.

Quelques politiques en quête du sensationnel ont vite mordu à cet appât, espérant susciter par une futile pugnacité l'adhésion de la population à leur pseudo défense de la démocratie et ainsi avoir le beau rôle aux yeux de la communauté internationale. Que nenni ! Leur maladresse politique a donc nourri le débat sur la Constitution qui devenait ainsi l'exutoire de leurs lubies. L'opposition dite « radicale », au lieu de faire bloc avec l'opposition républicaine, en jouant serré contre les manœuvres politiciennes, a préféré la politique de la chaise vide, ruinant ainsi la possibilité d'un front commun contre le pouvoir sur la préparation et la bonne tenue des scrutins à venir. Pour répondre directement à votre question, la convention de l'opposition républicaine avait pressenti ces choses. La cécité politique de certains acteurs a contribué à cette accélération du calendrier.

LDB : Quelle est votre

position par rapport à ce référendum ?

NFSE : force est de reconnaître que le chef de l'Etat a bien joué son coup. Il apparaît, au regard du cheminement qu'il a adopté, et contrairement à une certaine opinion, que le président de la République n'impose pas le référendum aux congolaises et aux congolais. Il a procédé par des étapes qui, de notre point de vue peuvent être qualifiées de politiquement correctes, même si nous reconnaissons, au départ, l'inopportunité d'une telle démarche :

Etape des consultations politiques de l'ensemble des forces vives de la nation afin de s'assurer qu'il y a une nécessité du dialogue politique dans le pays ; Etape du dialogue proprement dit pour que la classe politique, les sociétés civile et savante, sans oublier les confessions religieuses se parlent autour du débat créé, afin de dégager toutes les pistes de solution tout en préservant la paix.

Au dialogue de Sibiti, hormis la commission gouvernance électorale qui a pu dégager un consensus, la commission réforme des institutions, par contre, a renvoyé la constance des trois options au président de la République à savoir : l'évolution par la révision de la constitution actuelle ; l'évolution par le changement de la loi fondamentale et le statu quo. Le président de la République à son tour ne pouvant trancher, et, conformément à ses prérogatives constitutionnelles, a préféré renvoyer cette problématique à la responsabilité du souverain primaire, seul qualifié à se prononcer sur l'avenir ou le destin de son pays. C'est encore là une deuxième attitude politiquement correcte. L'opposition républicaine qui préfère le non au oui, pour certains, trouve là l'occasion tout indiquée pour mobiliser ses différentes bases dans le sens souhaité par les uns et les autres.

Nous sommes donc favorables à la tenue de cette consultation qui va au-delà des seuls politiques pour ressortir l'aspiration réelle des congolaises et des congolais.

LDB : vous vous dites favorable au référendum appelé par le chef de l'Etat, l'économie générale du projet de la future constitution a été brièvement développée dans le compte rendu du conseil des ministres du

5 octobre, quels sont les points forts que vous, opposant, y relevez à l'aune de celle en cours ?

NFSE : je voudrais d'abord souligner avec force et vigueur que ce projet de Constitution présente une ossature qui va au-delà des exigences de la Conférence nationale souveraine. J'en parle en tant que concepteur et acteur de cette constituante.

Depuis la fin de la Conférence nationale souveraine, le peuple congolais a pris l'habitude de voter librement ses lois fondamentales. C'est ici l'occasion de l'exhorter, une fois de plus, à rééditer cet exploit dans le cadre d'un scrutin transparent, puisque cette Constitution répond dans son architecture juridique à leurs aspirations profondes.

De notre point de vue, l'économie générale de cette nouvelle Constitution peut être synthétisée en ces points suivants : L'Etat congolais devient un Etat unitaire, indivisible et décentralisé ; L'institution présidentielle est rationalisée ; L'institution d'un Premier ministre chef du gouvernement qui est tout aussi responsable devant le président de la République que devant l'Assemblée Nationale Le prestige et l'autorité du Parlement sont renforcés ; L'institutionnalisation du leadership de l'opposition L'institutionnalisation du dialogue politique ; Le renforcement de la décentralisation par un meilleur financement des collectivités locales. Le transfert de nombreuses compétences aux collectivités locales qui donne de la visibilité à la politique de la décentralisation dans les secteurs de l'enseignement primaire et secondaire ; l'urbanisme et l'habitat ; la santé de base, l'action sociale et sa protection civile ; la prévention et la réduction des risques ainsi que la gestion des catastrophes ; le transport urbain etc. L'abolition de la peine de mort en République du Congo ; Le président de la République devient un justiciable ordinaire Une bonne innovation stipulée à l'article 222 prévoit, outre les anciens présidents de la République, déterminer par voie législative et/ou réglementaire des conditions de la reconnaissance de la Nation en faveur des autres dirigeants ayant servi la Nation ;

LDB: Une partie du personnel politique est contre le principe de cette consultation. N'est-ce pas une forme de déni de la démocratie ?

NFSE : Les articles 3 et 110 alinéas 3 de la Constitution du 20 janvier 2002 légitiment cette démarche.

Lorsqu'on est respectueux des valeurs républicaines on ne peut pas aller à l'encontre d'un avis de la Cour constitutionnelle. Dans le cas présent,

cette juridiction en a émis deux. Le premier, de conformité et le second autorisant au président de la République de soumettre cette préoccupation au référendum.

Ce qui reste à faire pour l'opposition, c'est de contrer le projet du pouvoir dans et par les urnes.

LDB : Allez-vous appeler à l'abstention ou au boycott de ce référendum ?

NFSE : comme je viens de le dire. Ce ne serait pas une attitude responsable devant l'histoire. Je crois que chaque Congolaise et chaque Congolais a des convictions ; il faut leur laisser la latitude de l'exprimer au travers du vote. C'est en cela que notre opposition est républicaine.

LDB : Qu'avez-vous à dire aux Congolais, à la veille de cette consultation référendaire ?

NFSE : nous lançons un appel aux Congolaises et aux Congolais de s'approprier ce moment historique de leur pays pour aller exprimer librement leurs convictions politiques dans le respect des principes républicains et de la paix.

LDB : Et pour conclure:

NFSE : Le bien commun à toutes les Congolaises et à tous les Congolais, c'est bien ce cher Congo, un et indivisible. La postérité attend des acteurs politiques actuels, toutes obédiences confondues, le legs d'un pays uni et pacifique. Que les passions ne prennent pas le dessus sur l'essentiel qui est la Nation et que l'adversité politique ne se confonde à la barbarie primitive.

On aurait pu gagner du temps si notre classe politique pouvait dépasser le champ de la passion politique doublée de l'émotion naturelle à juger les intentions de l'autre. Je veux dire simplement ceci : que l'erreur ou la faute disons mieux le péché mignon des politiques réside dans la manière d'ériger le soupçon comme l'art de la perception de la rationalité politique. Tout se passe comme si le conflit entre le droit et la politique a trouvé son lieu de réalisation sur la rive droite du fleuve Congo. Je comprends la réticence des uns et des autres sur la capacité à faire confiance à autrui. Je reste constant sur une chose : quand on fait un texte pour viser un individu ou un groupe d'individus, on s'oriente vers la faute. Quand on réagit à contrario pour viser un individu, on commet une grave erreur. Telle est la leçon provisoire que je tire de la lecture de la loi fondamentale de janvier 2002 et aussi de la réaction de ceux qui s'opposent ; argument à l'appui contre toute forme de changement de notre Constitution.

Gankama N'Siah

CHRONIQUE

Journée mondiale du refus de la misère

(Construire un avenir durable et s'unir pour mettre fin à la pauvreté et la discrimination)

Il faut sans doute louer Le Forum du refus de la Misère, ce réseau développé par le Mouvement ATD Quart Monde, ONG dont le siège est à Pierrelaye en France, et qui a caressé l'ambition de tisser un lien fort utile avec les populations pauvres et très pauvres, cumulant plusieurs précarités parmi lesquelles : l'éducation, le logement, le travail et la santé. Ce projet est né d'un constat simple, ces populations sont les plus rejetées et les plus critiquées et donc nécessitent qu'on leur accorde plus d'attention. Il s'agit-là de la dynamisation d'un courant de refus de l'extrême pauvreté dans le monde pour rebâtir une communauté mondiale viable à partir et avec les plus pauvres. Ce courant s'est donné comme moyen d'expression une « Lettre aux Amis du Monde », publiée trois fois par an, en français, anglais, espagnol et portugais.

Si la date du 17 octobre a inspiré la naissance de la Charte internationale du 17 octobre, elle a également poussé les Nations unies à la reconnaître comme la Journée mondiale du refus de la misère et pour l'élimination de la pauvreté.

Prenant comme date de référence Le 17 octobre 1987, jour où se réunissaient à l'appel du Père Joseph Wresinski, 100 000 défenseurs des droits de l'Homme et du citoyen de tous pays sur le parvis de la place Trocadero pour rendre hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence ils affirmaient avec la conviction que la misère n'était guère une fatalité et enjoignaient à ceux qui luttent dans un même esprit à travers le monde de les rejoindre pour la détruire.

Une dalle, proclamant ce message, avait été inaugurée au même endroit où fut signée, en 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'on peut y lire le fameux appel du père Joseph suivant : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

Depuis, les initiatives pour célébrer cette journée n'ont cessé de se multiplier. Dans ce but, il est préconisé de donner un large écho public à cette Journée de diverses manières, en lui donnant par exemple une dimension internationale à sa célébration, ou encore en permettant à chaque citoyen de marquer sa solidarité par un geste significatif dans la culture de son pays, tout en respectant l'esprit de la Journée.

D'autres voies sont également proposées comme sensibiliser et mobiliser au niveau de toutes les couches sociales et tranches d'âge aux droits de l'Homme et à la lutte contre la misère. Il demeure primordial d'aller à la rencontre des personnes en situation de pauvreté et engager un dialogue afin de mieux appréhender leur détresse. Cette année, la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté est particulièrement importante car elle sera la première à se tenir après l'adoption formelle des Objectifs du Développement Durable par l'Assemblée générale des Nations unies en remplacement des Objectifs du millénaire pour le développement. Dans ce nouveau cadre de développement, tous les pays devront s'évertuer à «mettre fin à la pauvreté partout et sous toutes ses formes». Le thème adopté pour ce 17 octobre 2015 est : « Construire un avenir durable et s'unir pour mettre fin à la pauvreté et à la discrimination »

Ferréol Constant Patrick Gassackys

AGRICULTURE

Des maraîchers de Brazzaville affectés sur un nouveau site

Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage a acquis un site à Mayanga (Tsounga), dans l'arrondissement 1 Makélékélé, au profit de quatre groupements des maraîchers de Tanlagai et de Bacongo qui ont été vidés de leurs lieux d'activités, à cause des travaux de construction de l'échangeur reliant les zones nord et sud de Brazzaville.

Pour symboliser ce geste, une convention a été signée le 8 octobre entre le ministre de l'Agriculture et de l'élevage, Rigobert Maboundou et ces quatre groupements bénéficiaires. Pour permettre à ces derniers d'acquiescer une moto-pompe, de construire un château, d'installer un système d'irrigation et acheter des intrants, le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (Pdar), grâce à son financement additionnel, a octroyé une subvention de 156 millions FCFA, dont 101 millions ont été déjà affectés. Soulignons qu'avant de mettre à leur disposition ce financement, ces groupements ont apporté une contrepartie de 5%, en raison de 98.000 FCFA chacun. Pour la bonne pratique des techniques agricoles, les maraîchers bénéficieront de l'encadrement technique des responsables agricoles de Madimbo et ceux d'Agri-Congo.

De l'entretien avec des chefs de secteurs agricoles

Venus des 24 pôles de croissance du Pdar à savoir : Makoua, Owondo, Oyo, Abala, Ollombo, Gamboma, Ngo, Ngabé, Ignié, Brazzaville, Goma tsé-Tsé, Louingué, Boko, Mfouati, Yamba... Ces chefs de secteur ont reçu de nouvelles orientations pour un meilleur suivi des activités du Pdar dans leurs zones et un rendement adéquat de productions.

Afin de leur faciliter la mobilité sur le terrain, le projet a doté à chaque chef de secteur présent à cette rencontre, d'une moto. Et pour un meilleur suivi de la gestion de ces moyens (souvent utilisés à d'autres fins), le ministre de tutelle a recommandé la signature d'un contrat de performance entre ces derniers et leurs responsables hiérarchiques.

« Ce n'est pas la première fois que nous allons mettre des moyens de transport à la disposition des opérateurs de terrain. Malheureusement, il est triste de constater que vous n'en faites pas bon usage. Nous n'allons pas continuer comme avec ce rythme, vous devez changer de culture », a interpellé Rigobert Maboundou.

« Les pôles de croissance dont vous avez la responsabilité de gérer sont des espaces au sein desquelles nous voulons organiser une sorte de synergie entre les différentes activités. C'est ainsi que nous pensons améliorer l'efficacité de l'action publique. Nous rendrons plus visibles et contrôlables les résultats attendus », a-t-il conclu.

Lopelle Mboussa Gassia

VENTE

Vente de propriétés immobilières de l'Etat Belge à Brazzaville
L'Etat Belge a mis en vente depuis le 1^{er} octobre 2015 des biens immeubles suivants :

- À Brazzaville : ancienne chancellerie de l'Ambassade de Belgique sur un terrain de 1775 m², sise Boulevard Denis Sassou Nguesso

- À Brazzaville : ancienne résidence de l'Ambassade de Belgique, sise Impasse Auxence Ickonga.

Pour plus d'informations et les procédures à suivre, voir le site <http://fiscus.fgov.be/interfpatfr/Green/AcheterEnRDC2.htm>

Personnes de contact :

1) SPF Finances (Bruxelles):

M. Dominique JUNGERS : dominique.jungers@minfin.fed.be

2) Ambassade de Belgique - Kinshasa

Mme. Caroline MOUCHART : caroline.mouchart@dipobel.fed.be

M. Stéphane MUND : stephane.mund@dipobel.fed.be

Mme. Sonia COLAUX : Sonia.Colaux@dipobel.fed.be

UNQUOTE

LEBENBAY

Immigration USA. Vivre. Travailler ou étudier aux USA.

Loterie. Plus de 50.000 Visas disponibles grâce au diversity Visa (DV)

TEL/ 05 588 69 76 / 06 505 28 25

Adresse : Rond point-la coupole /59 rue Kimpanzou Mougali Mucodec

Date limite le 2 novembre 2015

NÉCROLOGIE

Maixent Malonga, agent de l'hôtel Ledger, a la profonde douleur de vous annoncer le décès de sa grande sœur, Clotilde Malonga, survenu le 5 octobre 2015 au Chu de Brazzaville à 21h00.

La veillée mortuaire est située au, n°23, rue Zola à Moukondo (arrêt Jean Serge Essou-ex Pharmacie).

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

ARPC

Le régulateur sensibilise les opérateurs au métier de la poste

À l'occasion de la 46^e journée mondiale de la poste, l'Agence de régulation des postes et communication électronique (ARPC) a rassemblé les opérateurs privés qui exercent dans le secteur, afin de leur rappeler les dispositions du cahier de charges dont ils sont détenteurs.

Respectant la tradition de sensibilisation au métier de la poste, le régulateur postal a profité de cet échange pour transmettre le message de l'Union postale universelle qui se résume en la création de nouveaux services et produits.

En effet, le thème de

cette année porte sur « l'innovation, l'inclusion et l'intégration sont les principaux facteurs de succès pour l'avenir de la poste ». Fort de cette

évidence, le directeur de l'UPU, Bishar Abdurahman Hussein, dans son message affirme que la survie de la poste dépend de son aptitude à évoluer et innover rapidement.

« L'une des clés de l'innovation sera l'aptitude de la poste à embrasser de nouvelles technologies et à transférer son capital confiance dans l'espace numérique », a relevé Bishar Abdurahman Hussein, dans son message.

À cet effet, il a indiqué que les postes performantes ont profité des défis pour innover et créer de nouveaux segments de marché, après avoir compris qu'un moyen de communication plus rapide et efficace est ce dont la poste a besoin pour constituer une nouvelle chaîne de valeur commerciale.

L'animateur principal de l'échange, le directeur de la régulation postale, Arnault Dicka, a rappelé aux opérateurs leurs droits et devoirs. Les opérateurs ont été interpellés sur la nécessité d'une collaboration franche entre eux et le régulateur. Ils devraient toujours procurer des informations reflétant la réalité au client. En effet, les clients se retournent souvent vers le privé pour des raisons de la qualité du service.

Le régulateur postal a indiqué que certains opérateurs ne respectent pas le cahier de charges, un comportement qui ne favorise pas l'émergence du secteur postal.

« Nous insistons sur la collaboration, même s'il y a des difficultés, ensemble, nous allons les contourner. Nous sommes déterminés à assainir le secteur postal », a souligné Arnault Dicka.

L'opérateur a présenté des statistiques du secteur postal ainsi qu'il suit avec 7600 courriers et plus de 5000 colis en national et plus de 7000 courriers et plus de 1000 colis

« Les textes sont obsolètes, il faut qu'ils s'adaptent à la réalité du pays. On ne peut pas travailler dans un secteur sans qu'il y ait de régulateur », a plaidé le directeur général de DHL Congo, Claude Edgard Zocli.

Répondant à la question concernant l'opérateur historique, la Société des postes et d'épargne du Congo (Sopéco) qui n'était pas présent lors de l'échange. Les opérateurs privés ont été informés que la Sopéco a encore des obligations avec l'Etat, contrairement à eux qui se reposent directement sur



Les opérateurs économiques du secteur de la poste et les responsables de l'ARPC, (Adiac)

en international ; le chiffre d'affaire total s'élève à 435 millions Fcfa au premier trimestre. Cependant, le trafic n'a pas baissé mais, il a été constaté des licenciements massifs, qui ne se justifient pas.

« Notre objectif est de voir le secteur rivaliser la télécommunication, en terme de présence. Le service postal ne peut pas s'éteindre avec l'arrivée de l'internet, car 15% du trafic postal est personnel. Les opérateurs devraient démontrer à la population qu'ils existent », a précisé le directeur de la régulation postale.

Les opérateurs postaux ayant répondu à l'invitation de l'ARPC ont recommandé au régulateur de s'ouvrir davantage, en étant disponible, car ils n'ont pas d'interlocuteur. Rappelons la nature expresse de leur activité, ils ont exprimé leur désarroi face aux procédures douanières et la lourdeur administrative.

le régulateur. Toutefois, le gouvernement a initié un projet de délégation du service postal universel. Ainsi un travail est en cours pour accroître les performances et améliorer la qualité des produits et services de la Sopéco. Quant à l'ARPC, en tant qu'organe technique de l'Etat, elle apporte son soutien financier et administratif.

Une fois le service postal universel mis en place, les opérateurs postaux privés pourront à leur tour étendre leur réseau d'exploitation, jusqu'aux zones reculées du Congo. Rappelons que les opérateurs postaux autorisés à exercer au Congo, avec des exigences légales et réglementaires sont les suivants : ACC Express, Beauvoir Business Inter, DHL Congo International, Exau Business Express, Floriche Express, Gala Express, Speed Up, Partner Express, Saga Express, Universal Express, Maison Coolvalain.

Nancy France Loutoumba

BIENS MAL ACQUIS

« l'enquête française vise à discréditer le président congolais », souligne Thierry MOUNGALLA

L'enquête française dite des « biens mal acquis » est une « immense manipulation » pour « discréditer » le président congolais Denis Sassou N'Guesso au moment où il essaie d'obtenir un changement de Constitution, a affirmé vendredi à l'AFP le ministre congolais de la Communication et des médias Thierry MOUNGALLA,

« Cette instruction dure depuis pratiquement dix ans », a-t-il souligné, en marge d'un déplacement à Paris. « C'est une immense manipulation qui ne ressort qu'à certains moments stratégiques pour discréditer les autorités quand elles prennent des initiatives politiques », a-t-il ajouté.

« L'affaire dormait de son

bon sommeil, il suffisait d'annoncer un référendum et elle ressort », a poursuivi Thierry MOUNGALLA.

Deux propriétés de la banlieue parisienne ont été saisies récemment parce que les juges chargés de cette enquête soupçonnent le neveu du président congolais d'en être le propriétaire.

Source AFP

COOPÉRATION MILITAIRE

Le colonel Antonio Samy souligne le rôle des Forces armées angolaises

Dans un discours prononcé à l'occasion du 24^e anniversaire de la création des Forces armées angolaises (FAA), célébré le 9 octobre à Brazzaville, l'attaché de défense d'Angola au Congo, le colonel Antonio Samy a retracé le cheminement des Forces Armées Angolaises depuis sa création jusqu'à nos jours.

La fête a eu lieu à l'ambassade de l'Angola au Congo, en présence du ministre à la présidence, chargé de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, du chef d'état-major général des Forces armées congolaises, le général de division Guy Blanchard Okoi, et autres officiers des Forces Armées des deux pays, sans oublier le diplomate Angolais en poste au Congo, Pedro Fernando Mavunza.

Parlant des Forces Armées Angolaises (FAA), le colonel Antonio Samy a indiqué qu'elles demeurent un des piliers dans le processus de développement et de progrès de l'Angola.

« Les Forces Armées Angolaises ont réalisé plusieurs opérations militaires qui ont donné lieu à la signature d'un mémorandum d'entente de Luena, le 4 avril 2002. Cette date a marqué l'histoire de l'Angola dans le cadre du processus



Le colonel Antonio Samy prononçant son discours crédit photo Adiac

de paix », a-t-il rappelé. Il a en outre précisé que l'Angola se trouvait dans un processus de consolidation de ses institutions, de la démocratie et de la croissance économique et sociale, où l'exécutif est en train de reconstruire et construire des

infrastructures pour l'amélioration des services de base de la population.

Par ailleurs, il a soutenu que l'exécutif angolais continuait à porter une attention particulière à la sécurité et à la défense sur toute l'étendue du territoire national, et aux

succès déjà obtenus, comme l'indépendance, la paix et la stabilité où les Forces Armées Angolaises ont encore

N'Guesso, du 30 mars au 1^{er} avril 2015 à Luanda.

À cette occasion, les deux pays ont tenu la septième réunion de la grande commission mixte de coopération, qui a débouché sur la signature de nouveaux accords, comme la suppression de visa pour les voyageurs entre les deux pays détenteurs du passeport diplomatique ou de service ; le développement de la coopération dans les domaines technique et militaire, du commerce transfrontalier, du transport aérien, de la marine marchande, du transport routier et du sport. Rappelons qu'au cours de cette visite d'Etat, Denis Sassou N'Guesso a aussi procédé à la visite du mémorial où repose la dépouille d'Antonio Agosthino Neto, le premier président de la République Populaire d'Angola indépendante. Après avoir fait une adresse devant les députés de l'Assemblée nationale, au palais des Congrès de Luanda, il a eu des entretiens à huis clos avec son homologue angolais, José Eduardo Dos Santos.

Yvette Reine Nzaba

Le député Alexis Ndinga dote les populations de Lumumba 1 à Pointe-Noire d'un commissariat de police et d'un véhicule

L'inauguration du commissariat de police des quartiers Mpita, Tchimbamba et Km4 a eu lieu le 3 octobre en présence de plusieurs autorités civiles, policières et militaires de la ville. Cette dotation de l'honorable Alexis Ndinga, député de la première circonscription Lumumba a été suivie d'un don d'un véhicule Toyota Hilux pick up double cabine fait au même commissariat.

C'est un bâtiment construit sur une surface de 400m² qui

comprend entre autres : un hall, une salle de réception, une cuisine, un magasin d'armes, une salle de conférence, des toilettes communes, cinq bureaux munis chacun des toilettes, deux salles de garde à vue (homme et femme), deux geôles construites en béton armé (homme et femme). Quant au véhicule, il va accroître la mobilité des agents de la police dans la circonscription. Le coût du bâtiment est de 56 millions de Fcfa tandis que le véhicule pick up a coûté 26 millions Fcfa.

Pour le député Alexis Ndinga, ce énième geste fait dans la circonscription est un acte d'amour à l'endroit des mandants pour leur soutien et leur confiance fait à sa modeste personne « C'est le moment de confirmer par les actions, l'amour que les mandants de Lumumba 1 ont placé en moi et porte en moi tous les jours. C'est le moment des actions sécuritaires car nous avons tous en mémoire ce qui s'est passé dans la nuit du 6 au 7 août 2014, où toutes les femmes, jeunes filles, mamans ont pleuré à la suite des trois crimes crapuleux perpétrés au quartier Socoprise sur les membres d'une même famille par le tristement célèbre Ya Guy et son complice. Meurtri, le directeur départemental de la police constatant ces crimes sadiques a dit que si la police avait des moyens, cela pouvait être évité. En communion avec mes mandants et tous les amis, nous avons fait l'effort de venir en aide à la police en lui offrant ce bâtiment » et de



poursuivre « À côté du sourire qui vous anime maintenant, vous avez une lourde responsabilité parce que comme on le dit souvent un homme, une mission, des moyens, maintenant que vous avez les moyens, nous attendons de vous la sécurité et surtout que vous redoublez d'efforts en matière sécuritaire ». Remerciant le généreux donateur au nom du directeur général de la police, le général Jean-François Ndengué, le colonel Gaétan Victor Oborabassi, directeur départemental de la police de Pointe-Noire et du Kouilou a dit que ce lieu est désormais un lieu de résolution des problèmes de la sécurité de proximité « On dit que Pointe-Noire est un havre de paix parce qu'il y a des hommes et des femmes qui par leur bravoure, leur persévérance,

leur savoir faire professionnel passent beaucoup de temps à sécuriser les biens et les personnes ». Le DDPN à rappeler que c'est le troisième geste fait par l'honorable Alexis Ndinga à l'endroit de la police après la dotation des ilotiers en bicyclettes, des commissariats de police en moto appelés communément Djakarta. Le directeur départemental de la police a renchéri « Honorable, vous venez là de contribuer à la stabilité de cette institution honorable de l'Etat qu'est la police. Vous venez également de contribuer à sa mobilité qui est un facteur déterminant dans le succès de sa lourde mission qui nous incombe, celle de la protection des personnes et des biens. La police en prendra grand soin du bâtiment et du véhicule ».



VIE ASSOCIATIVE

Le séminaire de gestion des subventions de la Fondation du Rotary Club International s'est tenu à Pointe-Noire

Une session de formation destinée aux rotariens a eu lieu samedi 3 octobre dans un hôtel de la place en présence de Fred Ne Tiabu, responsable de la fondation et représentant du gouverneur du district 9150, Martin Balikishwa accompagné d'autres rotariens et de leurs invités des clubs de Pointe-Noire et de Brazzaville

Cette rencontre a débuté avec l'hymne du district 9150 chanté par l'ensemble de l'auditoire. Suivi d'une présentation individuelle de chaque membre. En effet, cette session se fixe divers objectifs basés sur la gestion harmonieuse des fonds et des subventions du Rotary Club. Les participants ont pendant la dite été édifiés sur divers notions notamment, la gestion des fonds et la Certification des clubs nécessaires à l'utilisation des fonds de la Fondation, les meilleures pratiques, la gestion des subventions de la Fondation Rotary International, les nouvelles les règles d'octroi des subventions, comment demander une subvention en ligne, avec des exemples concrets d'actions ayant bénéficié de subventions, le lancement d'une action sur le site www.monrotary.org.

Le nouveau modèle de financement de la Fondation Rotary, le soutien à la Fondation Rotary, les témoignages de reconnaissance, rappelons que, le Rotary international est financé par les cotisations annuelles de ses membres et par des dons à la Fondation, sa principale devise est « *servir d'abord* » et la seconde « *Qui sert le mieux profite le plus* ».

L'emblème du Rotary est une roue d'engrenage de 24 dents, symbole de la transmission de l'énergie. Ces dents symbolisent aussi le fait que l'esprit de service s'exerce à toute heure de la journée. Près de vingt-neuf rotariens ont participé à ce séminaire. Le Rotary international est une association qui rassemble plusieurs clubs, présents dans près de deux cent pays à travers le monde. Historiquement le Rotary est le premier club service créé au monde. Son siège mondial se trouve depuis 2012 à Evanston dans l'état de l'Illinois aux Etats Unis. Le Rotary est une association apolitique, représentative de sa communauté qui encourage une haute éthique civique et professionnelle et œuvre pour faire progresser l'entente et la paix dans le monde.



OFFRE D'EMPLOI

SERVTEC CONGO recherche

Un Directeur Filiale Congo

Pour le compte d'un de ses clients, société de renommée Internationale du **Secteur Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre dans le domaine du BTP** (Bâtiment, Infrastructures, hydraulique, Energie)

Mission :

Sous la Supervision du Directeur Zone Afrique, votre mission consistera à gérer la filiale au Congo-Brazzaville. Vous serez aussi en charge du développement de celle-ci, et vous vous appuyerez pour cela sur une équipe de collaborateurs compétents.

Votre profil :

- **Diplômé en Ingénierie de Génie Civil** d'une Université ou d'une Ecole de renommée internationale (**BAC +5**)
- **Expérience professionnelle** ou académique **au Congo d'un minimum 5 ans**
- Entre **10 et 20 ans d'expérience dans une fonction à responsabilité** au sein de BETs ou d'entreprises **du milieu du BTP**
- Une expérience minimum de **5 années dans le pilotage de projets de Maîtrise d'œuvre dans le domaine du BTP**
- Une **expérience dans l'élaboration d'offres techniques et financières** pour des prestations, d'études dans le domaine du BTP
- Excellente Connaissance de la Langue Française et Anglaise

Lieu de Travail :

- Brazzaville

Veuillez adresser votre Curriculum Vitae ainsi que votre Lettre de Motivation à l'adresse email suivante :

dany.brailon@servtec-congo.com

ou déposer votre Candidature à l'attention de Madame Dany BRAILLON, Société SERVTEC, à l'adresse suivante : Immeuble Mucodec - Face à la CNSS- au 2^{ème} étage - Boulevard Denis Sassou-Nguesso
Tél : 05.700.01.68

NÉCROLOGIE

L'adjudant-chef OBAME Martin Arcadius, l'adjudant GAKOSSO Ulrich Joselin et famille ont la profonde douleur d'informer tous les officiers de la Zone militaire de défense n° 9, tous les parachutistes, la mutuelle FIERE et FORT, les parents, amis et connaissances du décès de leur grand-frère aîné, oncle, le Colonel OBAME Frédéric appelé par les intimes «Ya Frédo» (ancien Comandant de la Logistique de la Zone militaire de défense n° 9), décès survenu le mardi 6 octobre 2015 au CHU-Brazzaville, des suites d'une longue maladie.

La veillée mortuaire se tient au domicile familiale, sis, 40 rue Berthe Talangaï (Réf. Kéba na virage).
La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



François Ansi, les enfants, petits-fils Obangala et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances, le décès de leur mère et grand-mère, Ngala Cathérine, survenu le 2 octobre 2015 à 10h30 à Brazzaville, à l'âge de 85 ans.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis, n°49, rue Okouesse à Mikalou.
L'inhumation aura lieu le mardi 13 octobre.



Rock Ngassakys, la famille Nguié, les enfants Nguié Isabelle, Nguié, ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès inopiné de leur fils, frère et oncle le nommé Nguié. alias COMISE. Décès survenu le au centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

la veillée mortuaire se tient au numéro 13 de la rue au quartier texaco la Tsiémé à Talangaï.
La date des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

3E SESSION ORDINAIRE DITE ADMINISTRATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET MUNICIPAL DE POINTE-NOIRE

Le budget supplémentaire, exercice 2015 adopté

Du 21 au 30 septembre se sont déroulés les travaux de la troisième session ordinaire dite administrative du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire qui ont pris fin par l'adoption de plusieurs délibérations en vue du mieux être des citoyens.

À l'issue des travaux, les conseillers départementaux et municipaux ont adopté à l'unanimité avec amendements le rapport d'activités de l'intersession du bureau exécutif, période du 1er mai au 31 Août 2015. L'examen de la délibération portant sur la prise en charge du fonctionnement du Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard a fait l'objet d'un examen à travers le rapport de la commission administration et affaires juridiques, qui a permis d'adopter avec amendements la délibération portant sur la prise en charge du fonctionnement du Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard. Quant au budget supplémentaire, exercice 2015, il a été adopté à l'unanimité avec amendements, de même que la délibération s'y rapportant, à travers le rapport de la commission économie et finances.

À propos de l'élaboration du plan de développement local (PDL), les conseillers départementaux et municipaux ont suivi attentivement l'exposé fait par le conseiller au développement local du ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur le sujet. À cet effet, le Conseil a recommandé au bureau exécutif de procéder à l'élaboration d'un plan de développement local. Les visites guidées effectuées en marge des travaux au Centre culturel Jean-Baptiste Tati



Loutard à Mpita, à la station de traitement des eaux usées de Fouta, à l'hôpital général de Patra dans l'arrondissement 6 Ngoyo et de l'érosion de Tchiloulou ont permis aux conseillers départementaux de découvrir la station de Fouta, de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de l'hôpital général de Patra et surtout de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les citoyens riverains de la zone d'érosion à Tchiloulou. Les conseillers émus par cette situation critique et dramatique ont recommandé au bureau exécutif de lancer un cri d'alarme en direction du gouvernement.

Plusieurs informations ont été portées à la connaissance des conseillers concernant rentrée scolaire 2015-2016. Le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de

l'éducation civique a pris l'initiative de porter le nombre de lycées dans la ville de Pointe-Noire de trois à cinq et d'ajouter deux collèges à ceux qui existent déjà.

Concernant la Société de transport public urbain (STPU), le gouvernement a décidé mettre en service 30 bus de cette société dès la rentrée scolaire. Ils circuleront sur trois lignes pour commencer à savoir du Fond Tié Tié au port, de Vindoulou au port et de Ngoyo au Centre ville.

Le projet de création de la cellule de renforcement des capacités de mobilisation et de recouvrement des recettes municipales dont les arrêtés et note relatifs à la création de la dite cellule seraient déjà en cours de signature. Après avoir remercié les conseillers départementaux et municipaux pour le travail abattu lors de la session, Roland Bouiti-Viaudo,

président du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, député-maire de la ville a informé l'assistance des dispositions prises par les autorités gouvernementales, le préfet du département et la direction générale du CFCO à l'occasion de la rentrée scolaire du 1er octobre « Un train scolaire circulera de la gare Ngondji à la gare centrale de Pointe-Noire au tarif social et symbolique de 150 FCFA par personne et par trajet avec des points d'arrêts au Pk : Eglise évangélique du Congo, Passage à niveau, Tié Tié gare, quartier Mboukou, Château d'eau, poste 2500, Ex Bata et Terminus Pointe-Noire locale (gare centrale). Dans le même cadre et en vue de faciliter la mobilité intra muros de nos populations, la société des Transports publics urbains (STPU) lancera ses activités le lundi 5 Octobre 2015 avec la mise en service de 60 bus » a-t-il dit.

Médaillé d'or en boxe, en catégorie Poids mouche aux 11e Jeux africains de Brazzaville et champion d'Afrique des Poids mouche, Moussiéssi Leka Francel, 18 ans, jeune citoyen de la ville, champion du Kouilou 2014, champion du Congo 2014 a été présenté aux conseillers. Il a été vivement applaudi ainsi que son entraîneur et encadreur pour son exploit qui a honoré la Nation et aussi le département de Pointe-Noire. En guise d'encouragement, il a reçu des mains du président du conseil départemental et municipal une enveloppe d'un million de FCFA. Aussi, la ville va lui offrir des conditions dignes d'entraînement au Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard dans la nouvelle salle de boxe en construction.

blédina

souhaite une bonne rentrée à toutes les mamans !

Découvrez notre promotion de rentrée !

CONFÉRENCE

Diagnostic de l'industrie minière

Du 15 au 16 octobre, Kinshasa abritera une nouvelle édition d'Ipad RDC sur les mines et infrastructures au moment où le secteur semble aller très mal. En effet, le contexte économique est marqué par la volatilité des cours internationaux des matières premières, les marges serrées pour les miniers, le manque de financement ou encore les perspectives électorales troublées. Cette exposition aux variations de l'économie mondiale s'explique par le fait que 95% des produits exportés sont le pétrole et les minerais. Pour autant, les derniers chiffres permettent d'être plus optimistes.

Pour les opérateurs du secteur minier, 2015 reste une année difficile à cause du ralentissement de l'économie chinoise qui absorbe 41% des exportations des matières premières de la RDC. «Un ralentissement de trois points de pourcentage du PIB de la Chine coûterait un point de pourcentage de croissance à la RDC et 320 millions de dollars américains en réserves de change», selon la Banque mondiale.

Toutefois, sur une période plus longue, allant de 2010 à 2014, les statistiques sont plutôt encourageantes. On a observé une croissance de 25% des industries extractives en moyenne sur la pé-

riode, renseigne la Banque mondiale. Ce dynamisme du secteur minier repose essentiellement sur l'augmentation substantielle de la production de plusieurs minerais dont le coltant (+210% en 2014) et l'or (+125% en 2014). Mieux, au premier semestre de 2015, MMG Kinsevere a annoncé une vente totale en cuivre excédant 7%. Avec Kibali gold mining, les projections tablent sur une production de 600 000 OZ pour cette année. Le partenariat évolue dans le bon sens entre Invanhoe mines et le producteur chinois Zijin mining qui travaillent ensemble en faveur du développement de la mine de Kamoa. Enfin, Banro

pourrait atteindre sa plus importante production d'or en RDC, soit une moyenne de 6000 onces par mois. Pour certains analystes, il y a des opportunités intéressantes d'investissements. En effet, la RDC doit arriver à diversifier la chaîne des valeurs dans l'exploitation minière. «Le développement des liens en amont et en aval dans le secteur minier aurait pu être une option pour augmenter la valeur ajoutée générée dans l'économie nationale afin d'exporter non pas des matières premières mais des produits finis et semi-finis». Cela exigera la prise en compte d'autres paramètres parmi lesquels les compétences techniques nécessaires au niveau domestique ainsi que les infrastructures électriques et de transport. D'où l'intérêt d'une telle conférence pour faire le point sur les possibilités d'investir dans un environnement contraignant.

Laurent Essolomwa

FNPSS

Séance publique d'ouverture des plis des soumissionnaires

L'institution publique attend, après analyse de cinq différents dossiers reçus, retenir un consultant pour l'élaboration de la politique et de la stratégie nationales de protection sociale dans le pays.

Après la signature, le 6 octobre, du contrat avec le consultant pour la réalisation de l'étude de faisabilité sur l'organisation de la micro-finance sociale, de la constitution d'un fonds de développement communautaire et de garantie pour la promotion de micro-finance des pauvres, la directrice générale du Fonds de promotion et de service sociale (FNPSS), Me Alice Mirimo Kabetsi, a présidé la séance publique de l'ouverture des plis des soumissionnaires pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration de la politique nationale de protection sociale en RDC.

La lecture du registre tenu par le FNPSS a fait état de cinq soumissionnaires dont l'Université catholique de Bukavu, Finactu, Ernest Young (EY), Association pour les droits des enfants et des femmes (ADEF) et la faculté de droit de l'Université de Kinshasa (Unikin). Le plis du dernier soumissionnaire, la faculté de droit de l'Unikin, étant arrivé hors délai, n'avait pas été ouvert et devrait être retourné à l'envoyeur.

Devant le représentant d'un des soumissionnaires, ADEF, la presse et les membres de la commission ad hoc, la Directrice générale du FNPSS, Me Alice Mirimo, qui a insisté sur la transparence que revêt cette opération, a ouvert tous les plis selon l'ordre d'arrivée, dont elle identi-



Me Alice Mirimo (devant le drapeau) ouvrant les plis des soumissions, et la présidente de la sous-commission étude photo Adiac

fié toutes les pièces sur lesquelles elle a apposé une paraphe, pour les sécuriser.

Cette opération a permis l'envoi de tous les dossiers à la sous-commission d'analyse pour étude. De ce consultant, le FNPSS attend la méthodologie et un plan détaillé pour la conduite de cette consultation dans une note de cadrage ; les consultations individuelles des parties prenantes, des recherches, enquêtes et sondages ainsi qu'un rapport intérimaire, que le Fonds transmettra aux parties prenantes pour enrichissement.

Il faudra, ensuite présenté un draft du Document de Politique et de stratégie nationales de protection sociale à transmettre au Groupe thématique « protection sociale », pour validation afin de donner le document final de Politique et de stratégie nationales de protection sociale en RDC, à soumettre au gouvernement pour adoption.

Mettre fin au tâtonnement

Expliquant le contexte de ce projet, Me Alice Mirimo Kabetsi a rappelé des réformes initiés par le gouvernement, visant à renforcer le rôle de coordination du ministère des Affaires sociale, action humanitaire et solidarité nationale pour toutes les actions relevant du domaine social et humanitaire, a souligné le souci de la valorisation du capital humain, gage du développement durable, de briser le cycle de l'extrême pauvreté et de mettre fin au tâtonnement et à des interventions opportunistes dans le domaine sociale. La Directrice générale du FNPSS a également noté le rôle clé joué par la protection sociale dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, en renforçant l'équité par un accès élargi aux services sociaux de base et en fournissant une protection contre les risques.

Lucien Dianzenza

RELIGION

L'Église des Apôtres reste bien implantée en RDC

Ailleurs, cette Église zimbabwéenne, qui a son siège social à Botsha et dirigée par son représentant légal, Saint Noah Taguta

rois, Jésus Christ.

Ce message fut reçu par les colonisateurs qui sont allés jusqu'à se faire baptisés. Les archives de cette Église notent parmi



Le représentant légal St Noah Taguta Momberume et l'apôtre Robert Mugabe

Mumberume, compte parmi ses membres effectifs, le président zimbabwéen, l'apôtre Robert Mugabe.

L'histoire de l'Église des Apôtres place la genèse de ce mouvement, en 1912, par la naissance de l'«envoyé de Jésus Christ sur la terre des hommes» qu'est Saint John Marange qui avait commencé à recevoir des anges en 1917 alors qu'il avait cinq ans et qui reçut l'ordre de commencer officiellement la mission de l'Église le 17 juillet 1932.

Il est noté que, depuis ce jour-là, il était devenu John le Baptiste, l'apôtre, avec comme mission, d'aller sur toute la terre, prêcher la repentance du cœur et la conversion. Dans son message, John le Baptiste a notamment déconseillé aux nations de voler, de commettre l'adultère, d'envier. Il leur a également appelé à s'abstenir de toute colère, à obéir aux parents, à avoir l'amour du prochain et à être disposé à servir Dieu.

Une véritable et originale Église de réveil

La circulation du message a commencé et beaucoup l'ont reçu vers les années 50 alors que l'homme noir était encore considéré comme un esclave. En ce temps-là, les apôtres baptisés par Saint John Marange ont interpellé les hommes blancs, à qui ils ont demandé de se raser la tête, de laisser pousser la barbe, d'enlever les souliers, de prendre la canne, de ne plus prendre le médicament, de porter le «linguanda» et la soutane et d'aller en brousse afin d'y rencontrer le Roi des

les premiers blancs baptisés, les Belges, les Allemands et les Anglais. Ces sources soulignent également qu'un autre Congolais, le grand prophète Simon Kimbangu, portait la même tenue que les apôtres, disciples de Saint John Marange, et était également en brousse comme eux et ne portait pas des souliers, à la différence que ce dernier n'avait pas de bague au doigt et de chaînette au cou.

Une Église fonctionnant par ses propres moyens

Depuis 1950 jusqu'à ce jour, l'Église des Apôtres ne reconnaît avoir été soutenue matériellement, financièrement ou judiciairement par les pouvoirs publics. Elle fonctionne au moyen des dons de ses membres, qui souvent portent secours aux orphelins, aux veuves et aux vieillards. Mais, cette Église, qui se dit pourtant apolitique, dénonce les tracasseries, qui empêchent à ses membres de continuer à remplir ces missions. Elle dénonce notamment la confiscation et la destruction injustes de biens, des immeubles et des immobiliers.

Parmi les cas de tracasseries les plus récents, l'Église des Apôtres note le conflit qui l'oppose à un élu sur une parcelle située dans la commune de Selsembaô, dans lequel l'autorité communale serait intervenue en faveur de ce député pour faire déguerpir l'Église, alors que l'affaire était encore pendante devant le tribunal. Cette Église serait également butée à un autre problème de ce genre pour son temple Komborera, situé à Mpsa I, à Nsele.

L.D.

MAINTIEN DE LA PAIX

La Monusco change de tête

Depuis le 8 septembre, la Mission onusienne en RDC vient d'avoir un nouveau chef. Il s'agit du nigérien Maman Sambo Sidikou nommé à la tête de cette institution par le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon dont la proposition a été avalisée par le Conseil de sécurité qui n'y a élevé aucune objection.

Le nouveau promu remplace à ce poste l'allemand Martin Kobler déjà en fin de mandat. Ce dernier est, en effet, censé quitter son poste d'ici la fin du moins d'octobre après deux années de bons et loyaux services rendus en RDC. Ancien ministre nigérien des Affaires étrangères et ancien ambassadeur de son pays à l'ONU, Sidikou dirige actuellement la Mission de l'Union africaine en Somalie (Amisom). Il est appelé à faire en sorte que la barre placée par son prédécesseur soit maintenue toujours haut pour la crédibilité de la Monusco dans ce pays en proie aux affrontements surtout dans sa partie de l'Est. L'on retiendra de Martin Kobler son engagement personnel pour la cause de la RDC dans le cadre de sa pacification et de sa stabilisation de l'est de la RDC. C'est grâce à son impli-



Maman Sambo Sidikou

cation que le regain de confiance entre l'Armée nationale et la population de l'Est s'est concrétisé bien qu'avec la Monusco la méfiance persiste. Il quitte le sol congolais avec le sentiment de n'avoir pas accompli l'objectif de pacification totale au regard de la recrudescence des cas de violences à l'Est perpétrés par des groupes armés. C'est ainsi que lors de sa dernière intervention devant le Conseil de sécurité de l'ONU, il a plaidé pour la réduction des cas de violations des droits de l'Homme enregis-

trées à la veille des élections. Pour en revenir à Maman Sambo Sidikou, notons qu'il a été tour à tour ministre des Affaires étrangères de 1997 à 1999, puis directeur de cabinet du président jusqu'à l'élection de Mamadou Tandja. Il a également servi en tant que chef d'état-major du Premier ministre et du directeur de la télévision nationale au sein du ministère de l'Information. Il est titulaire d'un doctorat en éducation de l'Université d'État de Floride. Il est marié et a deux enfants.

Alain Diasso

RDC

Tenue bientôt d'un forum international sur le tourisme et la santé

Le ministère de la Santé publique et le ministère du Tourisme ont signé conjointement avec l'agence Safari Congo un protocole d'accord portant organisation de ce forum international.

La cérémonie de cette signature a eu lieu au cabinet du ministre du Tourisme, Elvis Mutiri. Concrètement, le gouvernement de la RDC octroie à cette agence les droits d'organiser des points de presse, des conférences-débats, des journées loisirs, des visites guidées et un documentaire sur le tourisme en RDC.

L'agence Safari Congo va organiser un forum sur le thème «Le tourisme et la santé dans un Congo émergent : bilan, enjeux et perspectives». Et la coordination de cette activité est sous la tutelle conjointe de deux ministères cosignataires du protocole.

Selon la miss héritage World Ketia Baraka, présidente de cette agence, ces activités vont faire du tourisme

médical en vue de montrer au monde ce que la RDC fait dans le secteur de la santé publique. Notons que dans ce secteur, bien qu'il y ait encore du chemin à parcourir, il faut toutefois reconnaître que beaucoup d'efforts sont fournis par le gouvernement pour améliorer la qualité et l'accès aux soins de santé aux Congolais dans l'objectif de la couverture sanitaire universelle. Ce défi est en train d'être relevé au regard des actions menées sur le terrain par le gouvernement congolais, notamment la mise en œuvre du programme d'équipement des structures sanitaires qui vise à, selon le besoin, construire et réhabiliter des structures sanitaires conformément aux normes internationales tout en les dotant des équipements et médicaments. Ce programme est totalement financé par le gouvernement dans le souci de permettre aux Congolais de bénéficier des soins de santé de qualité à un coût abordable.

Aline Nzuzi

PARC DES VIRUNGA

Un nouveau recensement des gorilles de montagne

L'exercice, crucial pour l'avenir de ces primates, aidera à mesurer l'impact du travail de conservation dans la région et jouera un rôle essentiel dans l'orientation des efforts futurs visant à préserver ce grand singe en danger critique d'extinction ainsi que de son habitat fragile et restreint.

Le comptage des gorilles de montagne dans le massif des Virunga est le premier entrepris depuis 2010, lorsque la population des gorilles dans les 451 km² du massif avait été estimée 480 individus. Ce recensement, note-t-on, dirigé par Greater Virunga Transboundary Collaboration (Collaboration transfrontalière dans le grand Virunga, GVTC) et soutenu par Fauna & Flora International (FFI) ainsi que par le WWF à travers International Gorilla Conservation Programme (IGCP) et d'autres partenaires.

Il est noté que ce site, qui couvre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, est un des deux seuls endroits où cette sous-espèce de gorilles peut encore être trouvée. « Le nombre de gorilles de montagne est en hausse constante dans le massif des Virunga durant les deux dernières décennies grâce au travail dévoué d'éco-gardes, de spécialistes de la conservation, des membres des communautés locales et des efforts de collaboration par les trois États de la région », a déjà rassuré le directeur de l'IGCP, Anna Behm Masozera, qui a, en outre, émis l'espoir que le recensement confirme que la tendance se poursuit, malgré les menaces toujours présentes pour les gorilles et leur habitat.



Une guenon avec ses enfants

Un travail d'experts

Pour mener cette campagne, six équipes composées de membres du personnel des nombreuses institutions participantes ont commencé à se déplacer systématiquement à pied à travers le massif des Virunga, pour rechercher des signes de la présence des gorilles de montagne, enregistrant les lieux des nids des gorilles et récoltant des échantillons de matières fécales qui serviront à des analyses génétiques Behm Masozera, cité dans une communication de WWF, a souligné que le recensement ne se base pas sur l'observation réelle de chaque gorille. Il se fera plutôt,

selon les explications fournies par le directeur de l'IGCP, grâce à une combinaison de travail de terrain et de laboratoire afin d'interpréter les informations et les échantillons prélevés par les équipes. Cet exercice prévu pour être le plus précis à ce jour va bénéficier des récents progrès de la science et de la technologie - depuis la collecte électronique de données sur le terrain jusqu'aux analyses génétiques menées à l'Institut Max Planck pour l'anthropologie évolutionnaire et aux analyses statistiques utilisées pour interpréter les données.

Parlant des résultats attendus, le directeur mondial du WWF

pour la conservation des espèces, Carlos Drews, a soutenu que ce recensement fournira l'ensemble de données le plus détaillé sur toute la population de gorilles de montagne des Virunga; alors qu'il aidera à affiner la stratégie de conservation en se fondant sur les succès de conservation du passé, pour assurer l'avenir à long terme de l'une des espèces vivantes la plus proche de l'homme. « Le recensement se concentrera également sur la nécessité de préserver les gorilles de montagne et leur habitat, qui apportent un soutien aux moyens d'existence des communautés dans les trois pays », est-il appuyé.

Un processus long et détaillé

Le recensement sera un processus long et détaillé, avec une estimation finale de la population qui pourra être publiée en 2017. Au-delà du nombre de la population, il est également attendu de ce comptage des informations sur les caractéristiques démographiques (ratio de l'âge et du sexe) au sein de la population de gorilles du massif des Virunga et sur la localisation de groupes les uns par rapport aux autres à l'intérieur de la zone protégée transfrontalière. Pour Chloé Hodgkinson de FFI, « Le recensement est un véritable témoignage de la force de la collaboration entre les gouvernements et les organisations de conservation, qui a été au cœur des efforts pour sauver les gorilles de montagne des Virunga ». Cette collaboration, note-t-on, s'est de plus en plus renforcée avec un récent traité entre les trois pays concernés, qui fournit une structure formelle qui permettra d'agir sur la base des résultats du recensement.

Il est souligné que le massif des Virunga, qui comprend le secteur de Mikeno du Parc national des Virunga (RDC), le Parc national des Volcans (Rwanda) et le Parc national des gorilles de Mgahinga (Ouganda), abrite environ la moitié des gorilles de montagne au monde estimés à environ 880 individus sur toute la planète. Le reste de la population se trouvant dans le Parc national impénétrable de Bwindi, en Ouganda, contigu de la Réserve naturelle de Saramwe en RDC.

Lucien Dianzenza

TRACASSERIES ADMINISTRATIVES

Des mesures d'exonérations et de facilités en faveur des humanitaires

La mise en place d'un comité permanent de concertation dans le cadre d'une synergie impliquant tous ces acteurs fait partie des résolutions de l'atelier de concertation interinstitutionnelle sur le traitement des dossiers des exonérations en faveur des intervenants sociaux et humanitaires organisé à Kinshasa.

Les travaux tenus le 8 octobre au Centre d'étude pour l'action sociale (Cépas) à Gombe ont mis autour d'une table les représentants du Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) ainsi que les structures et services intervenant dans le traitement des dossiers relatifs aux facilités administratives, fiscales et douanières en faveur des intervenants sociaux et humanitaires. Ces derniers sont venus des ministères du Budget, des Finances, du Plan, de la Justice, des Affaires étrangères et Coopération internationale, de l'Intérieur et Sécurité, de l'Économie, des Médias et Communication, du Commerce, du Travail et de l'Emploi ainsi que des Affaires sociales, Action humanitaire et Solidarité nationale (ASAHSN). Ils ont visé une meilleure prise en charge des dossiers d'octroi des exonérations en faveur des intervenants sociaux et humanitaires, par la mise en cohérence des procédures dans le cadre d'une synergie. Déjà, à l'ouverture des travaux,

la ministre des ASAHSN, Adèle Degbalase Kanda, a rappelé aux participants les nombreuses crises humanitaires que traverse le pays et les défis auxquels il est confronté en vue d'un déploiement de l'assistance humanitaire sur le terrain. Ces défis sont nombreux et de plusieurs ordres, a-t-elle souligné. « Parmi ceux-là, le défi humanitaire occupe une place de choix, puisque nos compatriotes vulnérables traversent des situations très difficiles à la suite des crises aux conséquences incalculables », a précisé la ministre Adèle Degbalase Kanda, qui a souligné l'attention particulière du gouvernement aux problèmes que connaissent les travailleurs humanitaires.

Répondre aux préoccupations des intervenants sociaux

Pour la ministre des ASAHSN, l'organisation de cet atelier par son ministère constitue la réponse à plusieurs des préoccupations des humanitaires qui souvent se plaignent de « tracasseries administratives ». À en croire ce membre du gouvernement central, cet exercice constitue le jalon qui inaugure une série de rencontres et forums d'échange à tenir à chaque fois que le besoin se fera sentir.

Soulignant la nécessité de l'amélioration des relations entre les parties prenantes, et du renforcement de la communication, de la bonne collaboration étroite et la confiance mutuelle dans



La ministre des Affaires sociales, Action humanitaire et Solidarité nationale, Adèle Degbalase Kanda

l'exercice des activités, la ministre Adèle Degbalase Kanda a recommandé à chaque acteur de chercher à savoir comment éviter les actes et comportements pouvant enfreindre le déploiement aisé de l'assistance auprès des vulnérables. « Cette nouvelle donne nous invite à mieux nous imprégner des prescrits de nos

lois et textes réglementaires », a-t-elle dit.

Pour atteindre ces objectifs, la directrice générale du FNPSS, Me Alice Mirimo Kabetsi, a brossé à l'intention des participants l'état des lieux sur le traitement des demandes d'exonération en faveur des ASBL, ONG, EUP et autres intervenants sociaux et humani-

taires en RDC. Elle a notamment relevé le fondement juridique de ce régime des facilités en faveur des intervenants sociaux et humanitaires, la mission dévolue au FNPSS, les problèmes et difficultés rencontrées, etc., avant de proposer des solutions pour une meilleure cohérence des actes et procédures pour les exonérations et autres facilités en faveur des intervenants sociaux et humanitaires. Cet exercice a permis à tous les participants à ces travaux d'avoir les mêmes éléments d'informations et la même compréhension des problèmes qui se posent dans ce domaine.

Ces interventions ont été suivies par la présentation du secrétaire général du ministère des ASAHSN, Laurent Tchelu Mwenyimi, sur le cadre de concertation humanitaire en RDC, ainsi que les interventions des responsables de la DGDA, DGRAD, DGI, DGM, ARPTC, Foner et OCC et le secrétaire général au Travail et l'Emploi.

Le partage d'informations entre ces différentes structures et services intervenants dans le circuit de traitement des dossiers relatifs aux exonérations et autres facilités administratives en faveur des intervenants sociaux et humanitaires a notamment permis la mise en place d'un comité permanent de concertation dans le cadre d'une synergie impliquant tous ces acteurs pour s'assurer de la mise en cohérence des procédures.

Lucien Dianzenza

GOMA

Deux officiers détournateurs des vivres de l'armée devant la barre

Ces militaires encourent des lourdes peines si les faits pour lesquels ils sont inculpés sont avérés.

Il s'est ouvert, depuis le 7 octobre, à Goma un procès contre deux officiers des Fardc accusés de détournement de dix-huit tonnes de vivres remis par la Monusco à l'armée congolaise. Cette ration alimentaire, à en croire des sources au faite de cette action judiciaire, devrait servir aux soldats déployés dans les zones de combat, notamment à Kitshanga où les Fardc sont constamment aux prises aux groupes armés, nationaux comme étrangers. C'est un rapport de la Monusco publié en décembre 2014 qui aurait révélé le pot aux roses mettant la puce à l'oreille de la hiérarchie militaire. Aussitôt informé, le ministre de la Défense a vite fait d'ordonner des poursuites judiciaires à l'endroit des présumés détournateurs que sont le lieutenant-colonel Zarirwa Kumuntu Innoncent et le major Kayembe Mutombo Gabriel,

appartenant à l'ex-804e régiment de l'armée basé à Kitshanga. Dans les milieux judiciaires, une emphase particulière est mise sur la gravité des faits à charge des deux responsables militaires qui, selon les termes du ministère public, « ont jeté un discrédit sur toute l'armée congolaise et de l'opprobre à toute la nation ». Au niveau de la Cour, le sort de deux inculpés paraît avoir été déjà scellé eu égard aux preuves tangibles qui établissent leur responsabilité dans cette rocambolesque affaire.

« Irresponsable », ainsi qualifie-t-on cette bévue au niveau de la haute hiérarchie des Fardc. Dès lors qu'aucune circonstance atténuante ne plaide en faveur des deux prévenus, la sanction à leur infliger en cas de confirmation des faits pour lesquels ils se sont rendus coupables risque d'être lourde. Ils encourent, en effet, des peines très lourdes, a précisé le premier président de la cour opérationnelle au cours de la première audience de ce procès, sans en dire plus.

Alain Diasso

OCDE

Des mesures internationales contre les flux financiers illicites

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a mis en place un plan en quize points qui a la particularité d'ouvrir la voie à la taxation des multinationales.

L'initiative vient grossir la liste des mesures visant à combattre les paradis fiscaux. Elle est le résultat d'une pression soutenue exercée par les pays du G20 sous l'oeil vigilant des ONG qui continuent à déplorer la terrible évasion fiscale qui saigne certaines parties vulnérables du monde, notamment l'Afrique. Récemment, le rapport Thabo Mbeki a mis en exergue l'ampleur sans précédent des flux financiers illicites du Sud vers le Nord.

Selon le rapport, les pays d'activités des multinationales perdent entre 4 à 10% de l'impôt sur les sociétés. En net, cela représente entre 100 à 240 milliards de dollars américains annuellement. Parmi les innovations attendues dès 2017, il y a la déclaration pays par pays qui contraint désormais les multinationales à fournir aux autorités fiscales de leur maison mère

une comptabilité pays par pays précisant, pour chaque pays d'implantation, le montant de leur chiffre d'affaires, le nombre d'employés, les bénéfices réalisés, les impôts payés, le montant du capital, les profits non distribués et les actifs corporels ainsi qu'une liste des différentes entités juridiques.

Les informations pourront être échangées de manière automatique avec les autres pays. Même si cette mesure peut avoir des effets très intéressants sur un secteur aussi opaque que les industries extractives, la mesure ne permet pas, du moins à ce stade, la publication des informations. Au-delà, elle ne concerne pas les multinationales réalisant moins de 750 millions de dollars américains. Mais elle constitue malgré tout un tournant majeur. Pour autant, beaucoup d'analystes se réjouissent des belles perspectives dans le domaine de la transparence avec l'élargissement du rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives à des secteurs comme l'exploitation forestière.

Laurent Essolomwa

STYLISME

La lutte contre le VIH-sida s'invite au Congo fashion week

Félicité Luwungu a choisi à sa manière d'engager le débat et de sensibiliser contre le fléau du siècle avec deux robes réalisées à base de préservatifs, les prémices de sa prochaine collection « Sans tabou ».

Inclus à dessein dans une collection exclusive pour soirées et autres grandes manifestations, les deux derniers modèles de Félicité Luwungu ont fait effet. Entre admiration et surprise, les amateurs de la mode et les fashionatas ne se sont pas gardés d'observer attentivement les mises des mannequins à leur passage et certains de les commenter. Les créations, une robe bustier et une robe avec une manche, passaient pour de vraies curiosités. Des deux, manifestement la seconde dont le bas, à partir de la ceinture, était composé de préservatifs déroulés avait tout particulièrement suscité des commentaires.

Félicité Luwungu, qui signait là sa quatrième participation au Congo fashion week (CFW), était visiblement ravi de l'attention portée à ses créations qui tranchaient avec le reste de sa collection. Une expérience personnelle l'a portée à cette démarche comme elle l'a confié aux Dépêches de Brazzaville : « Je me suis inspirée du VIH car des personnes en sont mortes dans ma famille ». Et Félicité Luwungu de nous expliquer l'intrusion des deux modèles de la sorte : « J'ai voulu transmettre un message aux jeunes gens pour leur



dire qu'il faut savoir se protéger. Le résultat vu sur le catwalk a porté, nous a dit la styliste, sur un ouvrage laborieux. « C'est un travail qui exige de la patience. La robe bustier, je l'ai faite en une semaine ». Et la styliste d'ajouter avec force et détails : « Je l'ai cousue en partie à la main et en partie à la machine. J'ai mis ensemble en tout mille deux cents préservatifs ». D'ores et déjà, l'ancienne étudiante de l'Institut supérieur des arts et métiers (ISAM) fait savoir que les tenues découvertes au CFW font partie d'une réalisation en cours. « Jusque-là, j'ai fini les deux robes qui ont été présentées. Mais je suis en train de travail-

ler sur d'autres tenues », a-t-elle affirmé. Et donc de préciser qu'elles feront partie d'une collection à venir baptisée « Sans tabou » qui comportera notamment des gilets. Mais bien plus encore, Félicité Luwungu nous a confié qu'elle compte également coudre une robe de mariée avec tous les accessoires qui vont avec. Une nouvelle curiosité que seuls les amateurs de soirées de mode auront le privilège d'avoir à portée de vue. Ce, grâce à la proximité qu'offrent des événements comme le Congo fashion week qui en est à sa quatrième édition.

Nioni Masela

CHAN RWANDA 2016 – ÉLIMINATOIRES

La RDC et la RCA s'affrontent pour une place qualificative

Exemptée du tour préliminaire, la République démocratique du Congo (RDC) aura en face d'elle la République Centrafricaine, au tour des éliminatoires de la quatrième édition du Championnat d'Afrique des Nations (Chan) prévue au Rwanda pour 2016.

C'est un quatuor arbitral ghanéen qui va officier, le 18 octobre, au stade Tata-Raphaël de Kinshasa la rencontre entre les Léopards locaux de la RDC et les Fauves du Bas-Oubangui de la République Centrafricaine. Cette rencontre compte pour la phase aller des éliminatoires de la quatrième édition du Chan dont la phase finale se déroulera au Rwanda en janvier et février 2016. La Confédération africaine de football a dévoilé les noms des membres de ce corps arbitral le 9 octobre. Il s'agit de l'arbitre central William Selorm Agbovi, de ses deux assistants Dawood Brimah Yamdogo Ouedraogo et David Nelson Agyin (A2), et de l'arbitre protocolaire Daniel Nii Ayi Laryea. Le camerounais Marcel Njipendi Kuotu fera office de commissaire au match. Le match retour aura lieu une semaine plus tard à Bangui.

Du côté congolais, la préparation débute le 12 octobre au stade Tata-Raphaël de Kinshasa. Le sélectionneur Florent Ibenge et son adjoint Mwinyi Zahera, (qui n'ont pas fait le déplace-

ment de Belgique pour superviser les Léopards A, à l'occasion des deux matchs amicaux Fifa contre le Nigeria et le Gabon), ont rendu publique une liste de vingt-six joueurs évoluant naturellement au pays. En fait, les deux techniciens -qui s'occupent du staff technique des Léopards A- ont été sollicités par la Fédération congolaise de football association (Fécofa) pour encadrer les Léopards locaux. C'est un groupe des joueurs qui jouent tous dans les clubs de la Division 1 (championnat national de football). Il n'y a donc aucun qui preste dans les clubs de division inférieure, populaires soient-ils. L'on compte donc onze joueurs de V.Club, six joueurs de Mazembe, cinq du Daring Club Motema Pembe (DCMP), deux joueurs de Shark XI FC, un du FC Saint-Eloi Lupopo et un dernier de Sanga Balende.

Après sa victoire finale lors de la première édition en 2009 en Côte d'Ivoire, la RDC n'a plus atteint la demi-finale de cette compétition de la Confédération africaine de football réservée aux sélections nationales composées des joueurs évoluant dans leurs championnats nationaux respectifs. L'Afrique centrale dispose de trois places qualificatives. Outre la rencontre RDC-RCA, les deux autres places qualificatives se disputent, d'une part, entre le Cameroun et le Congo Brazzaville et, d'autre part,

entre le Tchad et le Gabon.

Joueurs retenus...

Les vingt-six joueurs retenus sont les gardiens de but Matampi Vumi Leyi (DCMP), Kalambay Katembwe Auguy (Sanga Balende) et Landu Makiese Guelord (V.Club) ; les défenseurs Issama Mpeko Djo (Mazembe), Baumeto Junior (FC ST Eloi Lupopo), Kimwaki Mpela Joël (Mazembe), Bope Bokadi Merveille (Mazembe), Bompunga Botuli Padou (V.Club), Bangala Litombo Yannick (DCMP), Kasusula Kilicho Jean (Mazembe), et Lomanisa Kitambala José (V.Club). Les milieux de terrain convoqués sont Munganga Omba Nelson (V.Club), Gikanji Doxa (DCMP), Magola Mapanda Yves (V.Club), Lusadisus Basisilua Guy (V.Club), Ngudikama Emmanuel alias Kila (V.Club), Tusilu Bazola Yannick (Mazembe), Kanku Madiata Trésor (Shark XI FC) et Kodi Milambo Ibrahim (DCMP). Et les attaquants Luvumbu Nzinga Héritier (V.Club), Makusu Munde Jean-Marc (V.Club), Bayindula Nkongo Jimmy (V.Club), Tulenge Sindani Ricky (DCMP), Bolingi Mpangi Jonathan (Mazembe), Ngulubi Kilwa Cedric (Shark XI FC) et Kule Mbombo Richard (V.Club) font également partie de la liste publiée par Florent Ibenge et son adjoint Mwinyi Zahera.

Martin Enyimo

AMICAL FIFA

La RDC s'impose face au Nigeria

Face aux Supers Eagles du Nigeria amenés par le capitaine John-Obi Mikel de Chelsea en Angleterre avec à ses côtés Echijele, Obiora, Rabi, Onazi, Emenike, etc., les Léopards ont fait le break dès la première période de cette rencontre amicale Fifa, avec les buts de Dieumerci Mbokani et de Jordan Nkololo qui inscrivait son premier but avec la sélection congolaise.

Les Léopards de la RDC se sont imposés, le 8 octobre, à Visé près de Liège en Belgique, face aux Supers Eagles du Nigeria par deux buts à zéro, en match amical de date Fifa. La particularité de la sélection RD-congolaise, a été l'absence du staff technique, le sélectionneur Florent Ibenge et son adjoint Mwinyi Zahera sont restés à Kinshasa pour préparer les matchs de leurs clubs respectifs, V.Club et Daring Club Motema Pembe, et également la rencontre devant opposer les Léopards locaux de la RDC et les Fauves du Bas-Oubangui de la République Centrafricaine.

Et la Fédération congolaise de football association (Fécofa) a recouru à deux techniciens congolais de souche résidant en Belgique pour les deux matchs amicaux Fifa (contre le

ni (Norwich/Angleterre) dans l'axe et Cédric Mabwati (Columbus Crew/USA) sur le côté gauche.

Le dispositif tactique de 4-3-3 mis en place par le tandem Nsengi-Tshibusu a au finish été efficace. Les Léopards ont quelque peu évolué en contre, tentant de récupérer le ballon dans leur moitié de terrain pour se projeter dans le camp nigérian. L'on a noté toutefois un bon pressing des joueurs de Nsengi Biembe sur ceux d'Oliseh Sunday. C'est à la suite de ce pressing que Mbokani a récupéré un ballon avant de le glisser à Cédric Mabwati dont le centre a été repris à bout portant par Jordan Nkololo pour le deuxième but des Léopards à la 31e minute de jeu. Mais bien avant ce but, Dieumerci Mbokani avait douché la défense nigérianne sur une frappe croisée après une percée de Yannick Bolasie suivie d'une passe en profondeur. En seconde, les Congolais ont joué à l'usure, décontracté et multipliant des occasions de but dans le camp nigérian. Ils ont été généreux dans la récupération de balle, exerçant un pressing soutenu sur tout porteur ballon tout au long de la partie. On souligne un travail exceptionnel abattu par Rémy Mulumba, Jacques Maghoma et Jordan Nko-



Les Léopards avant le match contre le Nigeria à Visé en Belgique (photo www.Leopardsfoot.com)

Nigeria le 8 octobre et le Gabon le 12 octobre). Il s'agit de Christian Nsengi Biembe (ancien coach de l'AS V.Club et des Léopards espoirs) et Éric Tshibusu Ike, actuel sélectionneur des Léopards de moins de 17 ans. « Nous travaillons dans la continuité des coaches Florent Ibenge et Mwinyi Zahera avec lesquels nous sommes constamment en contact », avait indiqué Éric Tshibusu avant la rencontre.

Le sélectionneur intérimaire Nsengi et son adjoint Tshibusu ont donc placé Parfait Mandanda dans les perches pour ce match contre le Nigeria. La défense s'est composée de Christopher Oualembo (Academica Coimbra/Portugal) sur le flanc droit, Cédric Mongongu (Eskisehirspor/Turquie) et Chancel Mbemba (Newcastle/Angleterre) dans l'axe, et Fabrice Nsakala (Anderlecht/Belgique) sur le flanc gauche. Remy Mulumba (Lorient/France) a été aligné au milieu de terrain dans le rôle de récupérateur, aidé par Jordan Nkololo (Caen/France), alors que Jacques Maghoma (Birmingham/D2 Angleterre) a fonctionné comme organisateur de jeu. Le trio d'attaque s'est constitué Yannick Bolasie (Crystal Palace/Angleterre) à droite, Dieumerci Mboka-

lolo au milieu de terrain, ce dernier récompensé même de ses efforts de se projeter vers l'avant par un but. Et Dieumerci Mbokani a une fois de plus été très précieux à l'équipe dans la conservation de balle à l'attaque permettant à ses coéquipiers de souffler et de se replacer.

Pour densifier encore plus le jeu congolais et surtout conserver la confortable avance de deux buts à zéro au tableau d'affichage, les deux coaches du staff technique intérimaire ont procédé à des changements. Wilson Kamavuaka (Sturm Graz/Autriche) a pris la place de Jordan Nkololo (auteur du deuxième but) à la 66e minute. Jordan Botaka (Leeds/D2 Angleterre) a pris la place de Mabwati à la 74e minute. Bokila est monté à la place de Maghoma à la 80e minute. Et à la 84e minute, c'est Mbokani qui a laissé sa place à Kabananga (Astana/Kazakhstan). Mubele (Al Ahli/Qatar) a remplacé Bolasie à la 90e minute.

Il n'y a donc plus eu de but en deuxième période. L'on note que c'est pour la première fois que la RDC s'impose face au Nigeria depuis plusieurs décennies. Le prochain match des Léopards est le 12 octobre encore à Visé contre les Panthères du Gabon.

M.E.

HUMEUR

Et pourtant la morale, tout le monde en a besoin !

Tenez ! Quelle honte lorsqu'un parent est en face de son enfant qui serait en train d'insulter un adulte ! Quelle humiliation lorsqu'un politique sort de l'argumentaire politique pour invectiver ou diffamer son adversaire politique ! Quelle gêne lorsqu'un éducateur est surpris en train de favoriser la fraude lors d'une évaluation scolaire ! Quelle honte, lorsqu'un leader d'opinion, quel qu'il soit, dénigre, appelle au sabotage ou au désordre social ! Quelle gêne lorsqu'au niveau administratif on est toujours l'objet de rejet social à cause de son caractère qui ne se marie pas avec la conduite déontologique ! Tout ceci, parce que les principes moraux ne sont pas observés.

Comme on le voit, les règles d'une conduite universellement admise constituent le soubassement de toute société. Entendue comme l'ensemble des valeurs admises pour alimenter la bonne conduite tant au niveau de la cellule familiale que de la société, même si au niveau administratif cela prend le nom de « déontologie professionnelle », la morale est le principe régulateur de tout comportement pour un meilleur « vivre ensemble ». La morale, tout le monde en a besoin quelle que soit l'activité exercée. Alors, pourquoi ne pas l'observer, cette morale, puisqu'elle est essentielle ?

Tenez ! Que ce soient les jeunes, que ce soient les hommes d'un certain âge, que ce soient des vieux, la morale est le premier principe à observer, car elle n'a pas d'âge. Et on peut le constater : lorsque certains adultes ou des hommes d'un certain âge se plaignent du comportement ou des agissements « immoraux » de certains jeunes, il y a aussi, bien sûr, certains jeunes d'une certaine moralité qui se plaignent de certains agissements « débordants » et « anti-sociaux » des personnes d'un certain âge. D'où la nécessité d'aller à la « morale populaire » par une éducation, c'est-à-dire une morale de tous les jours.

À la manière du « scoutisme » qui s'occuperait du complément éducatif sain du jeune, l'éducation à la morale populaire et quotidienne s'occuperait d'assainir les comportements anormaux et immoraux de tout un chacun en public. Dans le bloc ou dans un quartier, au sein d'une famille ou d'une corporation ou encore au sein d'un parti politique ou d'une communauté religieuse, d'une localité ou d'un pays, la morale est utile car elle permet que l'usage du bon, car le mauvais caractère aliène. La morale, disons-le, nous évite d'exhiber certains comportements en public. Et s'il y a libre cours abusif des actes immoraux, cela peut conduire au désordre social. Un monde dans lequel n'importe qui fait n'importe quoi sans tenir compte de l'écho qui lui arriverait venant des autres.

Tenez ! Imaginer un seul instant, un Congolais qui serait en train de mettre à sac le joli bijou sportif que l'on vient d'avoir, le « complexe omnisport de la concorde », ce serait un acte immoral et inconcevable.

Donc le déficit de morale est une perte, car cela ne fera pas de vous une personne intègre et respectable. Oui la morale, tout le monde en a besoin, car elle est une balise qui nous guide individuellement et collectivement.

Faustin Akono

Don de kits scolaires aux élèves de l'école 31 décembre 1969

Le geste émanant de la société Terascom traduit son attachement à l'éducation conformément au local content de son client Eni Congo.

La cérémonie de remise des kits sco-

des armoires, des bureaux et chaises, des fournitures de travail.

« En remettant les kits scolaires aux élèves, les fournitures de bureau et matériel didactique à la direction de l'école 31 décembre, la



La photo de famille après la remise des kits aux enfants/crédit photo»Adiac»

laire, du matériel didactique et des fournitures de bureau à école primaire de Tié Tié a eu lieu le 9 octobre en présence d'Ambroise Bayakissa, maire de l'arrondissement 3 Tié Tié. « C'est un grand plaisir pour nos élèves de recevoir les kits qui vont améliorer à coup sûr les conditions de travail de nos apprenants et enseignants car vous vous en doutez, nous souhaitons que ce genre d'actions soient pérennes et puissent participer à la promotion des valeurs éducatives comme le veut le président de la République », a réagi Aimée Gisèle Yolande D'Almeida, directrice de l'école primaire 31 décembre vague B. Ce don comprend essentiellement des kits scolaires, du matériel didactique (rames de papiers, craies, sylos à bille),

société Terascom voudrait tant soit peu soutenir l'éducation de base, la pépinière de notre système éducatif pour préparer les élites de demain, car l'avenir du Congo en dépend. C'est d'ailleurs la raison qui justifie le choix de cet établissement scolaire primaire parmi les plus anciens de notre ville. Il s'agit en outre de prévenir les échecs scolaires à l'image des résultats catastrophiques enregistrés au Bac et au Bepc sessions de juillet 2015 », a renchéri Rodrigue Tchibota-Ngoma, directeur administratif et comptable de la société Terascom.

Au nom de tous les élèves, Suzercia Nzila-Pembé, élève au CM2 « B » a remercié les donateurs. Pour lui, « C'est un honneur au regard du nombre d'écoles que compte Pointe-Noire. »

Hervé Brice Mampouya

LOÉMÉ NANGAMA

L'honorable Véronique Loembhet répond aux préoccupations de ses mandants

La députée de la circonscription unique de Hinda, l'honorable Véronique Loembhet, a remis le vendredi 09 octobre, des kits scolaires aux enfants de l'école primaire de la Loémé ainsi que des produits pharmaceutiques de première nécessité au Centre de santé intégré de Loémé Nangama, situé dans la circonscription socio-sanitaire de Hinda, Mvouti, Loango dans le département du Kouilou.

C'est au cours d'une visite effectuée avec le ministre Pierre Mabiata, venu pour superviser la rentrée scolaire dans le département du Kouilou, que Véronique Loembhet a fait le constat selon lequel plusieurs enfants étaient dépourvus de fournitures scolaires. Ce constat a ainsi interpellé sa conscience, ce qui lui a poussé à agir positivement en remettant des kits scolaires aux élèves de l'école primaire de la Loémé, une localité qu'elle a choisie pour sa descente parlementaire.

En effet, en remettant ces outils scolaires aux élèves de cette localité, Véronique Loembhet a joué non seulement son rôle de député mais également celui d'une mère soucieuse de voir ses enfants réussir dans la vie. « Il s'agit là d'un geste d'amour et de cœur; il fallait que je fasse quelque chose pour ces enfants car ils sont l'avenir de demain », a dit Véronique Loembhet.

Après l'école primaire, l'élue locale, a visité le CSI de la Loémé Nangama, situé dans la circonscription socio-

sanitaire de Hinda, Mvouti, Loango. En fait, cette structure sanitaire fait face à plusieurs problèmes, parmi lesquels, le manque de médicaments et la présence d'un ravin qui menace sa cour. En réponse de ceci, Véronique Loembhet a fait un don de médicaments de première nécessité au responsable de cette structure afin de résoudre tant soit peu, les problèmes de santé des populations.

Cette rencontre était également une occasion pour l'élue de la circonscription unique de Hinda d'échanger avec

ses mandants. Celle-ci a dévoilé deux projets pour le bien-être de la population locale. Le premier concerne la construction du lycée professionnel de Hinda, dont une lettre a été adressée au ministre de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi pour solliciter sa budgétisation, au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 50.000.000 FCFA.

Le deuxième projet est celui de l'assainissement de la route Hinda-Mboubissi longue de 31 kilomètres avec un coût de réalisation estimé à près de 397.952.500 FCFA et la route Bondji-Mboubou-Tchitondi sur 10,250 kilomètres avec un coût de 128.790.000 FCFA.

La population a quant à elle fait une doléance, celle de voir leur localité, se doter d'un collège d'enseignement général afin d'éviter le déplacement de leurs enfants dans d'autres localités.

Rappelons qu'au cours de sa descente parlementaire, Véronique Loembhet a été assistée de l'honorable Nicaise Makosso et du vénérable Sylvert Tchibinda Makaya en présence entre autres des chefs de villages et des chefs religieux.

Hugues Prosper Mabonzo



Véronique Loembhet saluant les chefs de villages/crédit photo Adiac

Arrêté n° 34310 /MID-CAB

portant nomination des membres des bureaux des commissions locales d'organisation des élections

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°40-2014 du 1er septembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 9-2001 du 10 décembre 2001 et des lois n° 5-2007 du 25 mai 2007 et n° 9-2012 du 23 mai 2012 portant loi électorale ;

Vu le décret n°2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2014-457 du 12 septembre 2014 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'organisation des élections et les modalités de désignation de ses membres ;

Vu le décret n°2015-858 du 10 août 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2015-941 du 7 octobre 2015 portant convocation du corps électoral pour le référendum sur le projet de Constitution.

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres des bureaux des commissions locales d'organisation des élections dans les districts et arrondissements :

I.	DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE	4e vice-président	: Mme. Judith MBOSSA née DZELI	Arrondissement n° 2 Mvou-Mvou
		MAMOUNA		
	Arrondissement n°1 Makélékélé	Rapporteur	: Le secrétaire général de l'Arrondissement	Président : M. Symphorien Amour KANGA
		Trésorier	: Le régisseur	1er vice-président : M. Jean Christophe MANKOUNDI
	Président : M. Simon Pierre EBOUNIKA			2e vice-président : M. Pierre NZABA
	1er vice-président : M. Jean Claude BANTSIMBA	Arrondissement n° 7 Mfilou		3e vice-président : Mme. Grada Prudence LOUTA
	2e vice-président : M. Giscard NGUIE	Président : M. Emmanuel ONKOUO		4e vice-président : Mme. Isabelle LAKOUO
	3e vice-président : Mlle. Flore BITSINDOU-MILANDOU	1er vice-président : M. Rufin Aristide MAKOUMBOU		Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement
	4e vice-président : M. Marcel KOUBA	2e vice-président : M. François MOKOKO MAMBOUANA	Arrondissement n°3 Tié-tié	Trésorier : Le régisseur
	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	3e vice-président : M. Dominique MAYINGA		
	Trésorier : Le régisseur	4e vice-président : M. Franck Linda NOUMAZALAYE	Président : M. Jean François OBEMBO	
	Arrondissement n° 2 Bacongo	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	1er vice-président : M. Gaston MOUKATSI DAMBA	
	Président : M. Georges NZENZEKE	Trésorier : Le régisseur	2e vice-président : M. Kevann KONTA PIBHOT	
	1er vice-président : M. Olivier MBONGOLO		3e vice-président : M. Philippe IBOUANGA	
	2e vice-président : M. Arsène MBIZI MASSAMBA	Arrondissement n° 8 Madibou	4e vice-président : Mme. Régine GOMA	
	3e vice-président : M. Henri POATY	Président : M. Jean Claude YOKA	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	
	4e vice-président : Mlle. Gladys Arlette OKANDZA	1er vice-président : M. Fresnel Juste ANKOBEKE	Trésorier : Le régisseur	
	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	2e vice-président : M. Michel MIAMIOUE	Arrondissement n° 4 Loandjili	
	Trésorier : Le régisseur	3e vice-président : M. Rey KOMBO SILAHO SILAHO	Président : M. Justin ECKOMBAND	
	Arrondissement n°3 Poto-poto	4e vice-président : M. Jean Jacques DEFOUMBOU	1er vice-président : M. Davez ELOKO EBOKA	
	Président : M. Roger EHOULA	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	2e vice-président : M. Bienvenu NZIENGUI	
	1er vice-président : M. Joseph NOUMAZALAYI ILUNGA	Trésorier : Le régisseur	3e vice-président : Mme. Anastase Tibius NGATSE	
	2e vice-président : M. Roger MAWENGUE	Arrondissement n° 9 Djiri	4e vice-président : M. Gildas IDZANGA OLLINGOU	
	3e vice-président : Mlle. Préfina Rodmard NGOUEMBE	Président : M. Jean Marie IPOMBO	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	
	IKOBO	1er vice-président : M. Camille BANZOUZI	Trésorier : Le régisseur	
	4e vice-président : M. Aymar ILLESSA MOMO	2e vice-président : M. André OBOUANGONGO NDONGO	Arrondissement n° 5 Mongo-Mpoukou	
	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	3e vice-président : M. Mesmin EBARA	Président : M. Mesmin NIABIA	
	Trésorier : Le régisseur	4e vice-président : M. Armel MOKONGO	1er vice-président : M. Philomène POATY	
	Arrondissement n°4 Mougali	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	2e vice-président : M. Gervais MOUNKASSA	
	Président : M. Philippe ELONGO	Trésorier : Le régisseur	3e vice-président : Mme. Marie José MVOUEMBE	
	1er vice-président : M. Philippe NIANGA	District de l'Ile MBAMOU	4e vice-président : M. Josué Bethel MANGOU	
	2e vice-président : Mme. Aminata Sophie Ella CISSE	Président : M. Emmanuel IKOGNE	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	
	3e vice-président : M. Lézin NANITELAMIO	1er vice-président : M. Fragonard NGAMBOLO	Trésorier : Le régisseur	
	4e vice-président : Mlle. Léonnel NGASSONI OLEBA	2e vice-président : M. Fils NDINGA	Arrondissement n° 6 Ngoyo	
	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	3e vice-président : M. Auguste YOKA AMBOKO	Président : M. Joseph BANZOUZI	
	Trésorier : Le régisseur	4e vice-président : M. Calixte Blanchard ELION	1er vice-président : M. Michel Hadrich NKOLO	
	Arrondissement n° 5 Ouenzé	Rapporteur : Le secrétaire général du district	2e vice-président : M. Eric Steve MAPAKO	
	Président : M. Gervais Ferrol OMBOLA ITOUA	Trésorier : Le percepteur	3e vice-président : Mme. Marie Noëlle MOUTOULA	
	1er vice-président : M. Valentin LEPALE	II. DEPARTEMENT DE POINTE-NOIRE	4e vice-président : Mme. Princia MAPANA	
	2e vice-président : M. Louis Marcos HOLLAT	Arrondissement n° 1 Lumumba	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	
	3e vice-président : M. Caurel MAKELE	Président : M. Alain Michel OPO	Trésorier : Le régisseur	
	4e vice-président : M. Gires EWANGUI	1er vice-président : M. Jacques LENGANDA	Président : M. Sylvestre NZAKA	
	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	2e vice-président : M. Félix LIKIBI MIYETE	1er vice-président : M. Juste PAKA	
	Trésorier : Le régisseur	3e vice-président : M. Jean Dieudonné MADASSOU	2e vice-président : M. Guy Roger PEMOLET	
	Arrondissement n° 6 Talangai	4e vice-président : M. Romuald BY	3e vice-président : M. Louis Aldahir HOLLAT	
	Président : M. Gaspard BONGO	Rapporteur : Le secrétaire général de l'Arrondissement	4e vice-président : M. Yvenet Borel BOUSSI	
	1er vice-président : M. Fidèle OTALOU	Trésorier : Le régisseur	Rapporteur : Le secrétaire général du district	
	2e vice-président : M. Franise MABOUNDOU		Trésorier : Le percepteur	
	3e vice-président : M. Prosper Jamar OKOGNA OKOMBI			
	PEA			

III. DEPARTEMENT DU KOUILOU

Président	: M. Reno TENDY FANGO
1 ^{er} vice-président	: M. René TCHITEMBO
2 ^e vice-président	: M. Ignace BATAMIO
3 ^e vice-président	: M. MAKAYA MABIALA
4 ^e vice-président	: M. Edmond TCHISSAMBOU
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

Président	: M. Habib Gildas OBAMBI OKO
1 ^{er} vice-président	: M. Abraham BAMBAMBA
2 ^e vice-président	: M. Aimé Godefroy MAMBOU
3 ^e vice-président	: M. Georges Claude KOMBO
4 ^e vice-président	: M. Georges MABIALA TCHIZINGA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Madingo-Kayes

Président	: M. Delphin TCHIBINDA
1 ^{er} vice-président	: M. Joseph TCHIBINDA
2 ^e vice-président	: M. MPESSI MOUKOUYOU
3 ^e vice-président	: M. Valentin KOUNBA
4 ^e vice-président	: M. Jean Abel TCHIBINDA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Mvouti

Président	: M. Christophe OBOULA
1 ^{er} vice-président	: M. Jean Serge DIBAKISSA
2 ^e vice-président	: M. Roger TCHICAYA
3 ^e vice-président	: M. Alphonse TATI PASSI
4 ^e vice-président	: M. Morrod David BAKISSI
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Kakamoeka

Président	: M. André LOEMBA
1 ^{er} vice-président	: M. Jean TCHIVIKA
2 ^e vice-président	: M. Anicet TSAMOU
3 ^e vice-président	: M. Serge NGUIMBI MAKAYA
4 ^e vice-président	: M. Toussaint Djibril MOUANAKA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Nzambi

Président	: M. Jean PEA
1 ^{er} vice-président	: M. Appolinaire MAVOUNGOU
2 ^e vice-président	: M. Jean Marc TCHITCHELLE
3 ^e vice-président	: Mme. Félicienne FOUTI
4 ^e vice-président	: M. Jean GONTSO
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

IV. DEPARTEMENT DU NIARI

District de Louvakou

Président	: M. Pascal ODICKY
1 ^{er} vice-président	: Mme. Pélagie MOUNKASSA
2 ^e vice-président	: M. Fulgence NGONGO
3 ^e vice-président	: M. Edmond NZAOU
4 ^e vice-président	: Mme. Cœur Marie DOMBE
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Kimongo

Président	: M. Georges BISSILA
1 ^{er} vice-président	: M. Guy Serge MOUKOUENGO
2 ^e vice-président	: M. Jean NGOMA
3 ^e vice-président	: M. Félix MABENGUI
4 ^e vice-président	: M. Gabriel KIESSE
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Divinié

Président	: M. David KOULOUNGOUSSOU
1 ^{er} vice-président	: M. Désiré MOUNDOUNGA
2 ^e vice-président	: M. François Amedé DOUKAKINI
3 ^e vice-président	: M. Mathias LEGOYI
4 ^e vice-président	: Mme. Edwige EKOUYA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Kibangou

Président	: M. Arsène NGONO
1 ^{er} vice-président	: M. Charles MBAMA MAHOUNGOU
2 ^e vice-président	: M. Beaujardin Saviendra DOUKAHA
PAMBOU	
3 ^e vice-président	: M. Jacques KIKEBOSSO
4 ^e vice-président	: M. Fulgence MIKOUAGA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Makabana

Président	: M. Jacques OKASSA
1 ^{er} vice-président	: M. Nestor Simon SAYA
2 ^e vice-président	: M. Jérôme MOUANANDA
3 ^e vice-président	: Mme. Rastelie MAPANA
4 ^e vice-président	: M. Albert MOUANGA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Londela-Kayes

Président	: M. Pierre SOUSSOU
1 ^{er} vice-président	: M. Frédéric NZOUSSI BOUMBA
2 ^e vice-président	: M. David BINZEBI
3 ^e vice-président	: M. Pierre MAZONGA
4 ^e vice-président	: M. Jean Didier MOUFOUMA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Yaya

Président	: M. Michel MBAMA
1 ^{er} vice-président	: M. Abraham NGOUBILI
2 ^e vice-président	: M. Louis BOUSSOUKOU
3 ^e vice-président	: M. Auguste MABIALA
4 ^e vice-président	: M. Severin BITA SAYA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Nyanga

Président	: M. Jean Pierre OTSATSOU
1 ^{er} vice-président	: M. Daniel DOHA
2 ^e vice-président	: M. Joseph IBOUANGA NGONGO
3 ^e vice-président	: M. Médard MABANDZA
4 ^e vice-président	: M. Hyacinthe MOUNGUENGUI
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Moungoundou-Nord

Président	: M. Ernest Gustave MBANI
1 ^{er} vice-président	: M. Toussaint NGOLO
2 ^e vice-président	: M. Jean De Dieu BOUKALA
3 ^e vice-président	: M. Jean Roger LEBAMBA
4 ^e vice-président	: M. Christian BABINDAMANA
BINSANGOU	
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Moungoundou-Sud

Président	: M. Florent KIHOULOU
1 ^{er} vice-président	: M. Marcel NZINGA
2 ^e vice-président	: M. Joseph BABINI
3 ^e vice-président	: M. Cyr MOUGANI
4 ^e vice-président	: M. François MVOUTI
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Mbinda

Président	: M. Jonas BATOUBINDAMANA
1 ^{er} vice-président	: M. Hilaire NZOUSSI
2 ^e vice-président	: M. Maurice MANKOU KIBAMBA
3 ^e vice-président	: M. Stevy KAYA
4 ^e vice-président	: M. Albert NZOUNGUI
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Mayoko

Président	: M. Serge MOUSSAMA
1 ^{er} vice-président	: M. Pascal BOUZANGA
2 ^e vice-président	: Mme. Anita Anaïs Branth DAVISSA
3 ^e vice-président	: M. Jean Pierre MAGNOGNO
4 ^e vice-président	: M. Gérôme NGOUMANGOU
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Moutamba

Président	: M. Emile OKENDA
1 ^{er} vice-président	: M. Blaise ANIAMABO
2 ^e vice-président	: M. Ghislain DELEGUE
3 ^e vice-président	: Mme. Flore KINKELA
4 ^e vice-président	: M. Alphonse KOUFOUTA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

District de Banda

Président	: M. Gaétan IBARA MAKARENKO
1 ^{er} vice-président	: M. Justin MOUKANI
2 ^e vice-président	: Mme. Aimé Odette KIKOUNGA NGOT
3 ^e vice-président	: Mlle. Pélagie NZATSI
4 ^e vice-président	: M. Jean Giard MAKAYA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur

Arrondissement n° I Dolisie

Président	: M. Hebert Francis WAMONO BINISSIA
1 ^{er} vice-président	: M. Blaise MBOUMBA
2 ^e vice-président	: M. David MBOKO NGUIMBI
3 ^e vice-président	: M. Paul MAVOUNGOU
4 ^e vice-président	: M. Sylvain NGOULOU MISSIE
Rapporteur	: Le secrétaire général de l'Arrondissement
Trésorier	: Le régisseur

Arrondissement n° II Dolisie

Président	: M. Jean Michel ONDO
1 ^{er} vice-président	: M. Jocelyn MOUITHYS MADINGOU
2 ^e vice-président	: M. Barnabé BOUKONGOU
3 ^e vice-président	: M. PONGUI BOUMBA
4 ^e vice-président	: M. Gabriel MOUKIAMA
Rapporteur	: Le secrétaire général de l'Arrondissement
Trésorier	: Le régisseur

Arrondissement n° I Mossendjo

Président	: M. Edouard ONTSA
1 ^{er} vice-président	: M. Samuel NGOMA
2 ^e vice-président	: M. Vincent MONGO
3 ^e vice-président	: M. Serge Hilaire MABOUNGOU
4 ^e vice-président	: Mme. Annick LOUBOTA TOUBOU
Rapporteur	: Le secrétaire général de la commune
Trésorier	: Le receveur municipal

Arrondissement n° II Mossendjo

Président	: M. Jean BOUANDI
1 ^{er} vice-président	: M. LOEMBA-YALA
2 ^e vice-président	: M. Henri TOMBET
3 ^e vice-président	: M. Rodrigue ITOUA EBALE
4 ^e vice-président	: M. DIVOKO BOUMBA

Rapporteur	: Le secrétaire général de la commune	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	4e vice-président	: M. Pierre NGAPY
Trésorier	: Le receveur municipal	Trésorier	: Le percepteur	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
				Trésorier	: Le percepteur
V. DEPARTEMENT DE LA BOUENZA		District de Kingoué		District de Bambama	
District de Madingou		Président	: M. Raymond KIHOULOU	Président	: M. Jean Pierre NDZIENGUE
Président	: M. Marie Médard Alain PACKOT	1er vice-président	: M. MANKOU IKAPI	1er vice-président	: M. Mathieu MOUKASSA
1er vice-président	: M. Albert MBOUNGOU	2e vice-président	: M. GAMBOU NGOULA	2e vice-président	: Mme. Pélagie NGOUBILI
2e vice-président	: M. Jean Paul NGOMA	3e vice-président	: M. Bienvenu MBAMA	3e vice-président	: M. NGAMI MOUKASSA
3e vice-président	: M. Omer MBOUSSI	4e vice-président	: M. Joseph MANTSOUNGA	4e vice-président	: M. Guichard MBERI NZOMBO
4e vice-président	: M. Clément MISSAMOU	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Trésorier	: Le percepteur	Trésorier	: Le percepteur
Trésorier	: Le percepteur				
District de Mouyondzi		District de Mfouati		VII. DEPARTEMENT DU POOL	
Président	: M. Emmanuel NGUEMBO	Président	: M. BABOKA NGOYI	District de Kinkala	
1er vice-président	: M. Edouard MBOUNGOU	1er vice-président	: M. Pierre KAYA ZITO	Président	: M. Donatien SAMBA
2e vice-président	: M. Lucien BITSIMI	2e vice-président	: M. Victor MAHOUNGOU	1er Vice-président	: M. Edouard ZOBA
3e vice-président	: M. Albert NGOUAYOYO KAYA	3e vice-président	: M. Jean MBAMA	2e Vice-président	: M. Yves Constant MOUDILENO
4e vice-président	: M. Gildas BOUITY	4e vice-président	: M. Trésor WASSO LOUKANOU	3e Vice-président	: M. Clément OUADIMOUNTOU
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	4e Vice-président	: M. Siméon MABIALA
Trésorier	: Le percepteur	Trésorier	: Le percepteur	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
				Trésorier	: Le percepteur
District de Loudima		Arrondissement n° I Nkayi		District de Boko	
Président	: M. Pierre VOUTOUKI MOUSSOUAMA	Président	: M. Pierre NGAKA	Président	: M. André Bernard AWANDZA
1er vice-président	: M. Alain PONGUE	1er vice-président	: M. Jean MOUGNOKO	1er Vice-président	: M. Jean Claude LOUTALADIO
2e vice-président	: M. Sylvain LONDA	2e vice-président	: M. Ernest ANKOUA	2e Vice-président	: M. Furlin BATOTA
3e vice-président	: M. Aurélien MAKOUBANA	3e vice-président	: M. Guy Landry NGOUMBA	3e Vice-président	: M. Paul VILOULA MADIELA
4e vice-président	: Mme. Antoinette LANDOU MIRA	4e vice-président	: M. François MABIALA NKENGUE	4e Vice-président	: M. Edouard NGANGA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Rapporteur	: Le secrétaire général de la commune	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur	Trésorier	: Le receveur municipal	Trésorier	: Le percepteur
				District de Mindouli	
District de Kayes		Arrondissement n° II Nkayi		Président	: M. Edouard YIMOUSSOU
Président	: M. Laurent Isaac NGABINDELE	Président	: M. ONDELE KANGA	1er Vice-président	: M. Boniface ZAMOUANGANA
1er vice-président	: M. Auguste KOUBINKANA	1er vice-président	: M. Albert NZOUNGOU	2e Vice-président	: M. Rufin LOUEMBA
2e vice-président	: M. Michel NGOUMA	2e vice-président	: M. Grégoire NGUENGUE	3e Vice-président	: M. Cyriaque MAYAMA
3e vice-président	: M. Barthelemy MAMBOUENI	3e vice-président	: M. Daniel MPEKO	4e Vice-président	: M. Rosny Chancel BOLOKO
4e vice-président	: M. Gildas KODIA	4e vice-président	: M. Aloïse BATIA	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Rapporteur	: Le secrétaire général de la commune	Trésorier	: Le percepteur
Trésorier	: Le percepteur	Trésorier	: Le receveur municipal		
District de Mabombo		VI. DEPARTEMENT DE LA LEKOU MOU		District de Mayama	
Président	: M. Yvon KOKOLO	District de Sibiti		Président	: M. Joseph KINTOMA
1er vice-président	: M. Marc MAYAYA	Président	: M. Antoine Régis DAHO	1er Vice-président	: M. Rodrigue Panthéon MBEMBA
2e vice-président	: M. Pierre Léopold MANANGA	1er vice-président	: M. Joseph IBALA	2e Vice-président	: M. Gallet MBASSA
3e vice-président	: M. Vincent KIMBATSA	2e vice-président	: M. Jorcel KOKOLO	3e Vice-président	: M. Jean Claude NGANGA
4e vice-président	: Mme. Marie Noëlle MOUTOULA	3e vice-président	: M. Jacques MBOUNGOU	4e Vice-président	: M. Claude MABONDZO
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	4e vice-président	: M. Théodore NGOULA POUNGOU	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Trésorier	: Le percepteur
		Trésorier	: Le percepteur		
District de Boko-Songho		District de Komono		District de Vindza	
Président	: M. Marcel MISSAMOU	Président	: M. Armand NGALEKOLI	Président	: M. Joseph MAMPOUYA I
1er vice-président	: M. Christian MATONDO	1er vice-président	: M. Cyprien NGOULOU	1er Vice-président	: M. Barthelemy MVOUKOUNOUNOU
2e vice-président	: M. Romuald BAFOUIDINSONI	2e vice-président	: M. Grace LEMBISSI	2e Vice-président	: M. Nicodème LOULENDO
MBOUNGOU		3e vice-président	: M. Albert MADZOU MBANI	3e Vice-président	: M. Claude ZINGA
3e vice-président	: M. Francis Régis PAMBOU	4e vice-président	: M. Jean Claude PITSOUKOU	4e Vice-président	: M. Ulrich GOMA
4e vice-président	: M. Joseph MOUANDA	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Trésorier	: Le percepteur	Trésorier	: Le percepteur
Trésorier	: Le percepteur				
District de Yamba		District de Zanaga		District de Ngabé	
Président	: M. Laurent PAMBOU	Président	: M. David ITOURA MOUNGALLA	Président	: M. Mickaël Nino MOBI
1er vice-président	: M. Alphonse MBOUNGOU	1er vice-président	: M. Florian Aristide LIKIDI	1er Vice-président	: M. Dieudonné MVIDI
2e vice-président	: M. Rubens KAYA MANANGOU	2e vice-président	: M. Maurin OFOUNDA	2e Vice-président	: M. Bedos Jérôme EDOUMA
3e vice-président	: M. Jean Claude MITORI	3e vice-président	: Mme. Marie Madeleine MOUS-	3e Vice-président	: M. Rufin Claver DIMI
4e vice-président	: M. Antoine BISSOMBO	SOUO-MOUAYA		4e Vice-président	: Mme. Raïssa LIKINA
Rapporteur	: Le secrétaire général du district	4e vice-président	: M. Hermeland SAYA	Rapporteur	: Le secrétaire général du district
Trésorier	: Le percepteur	Rapporteur	: Le secrétaire général du district	Trésorier	: Le percepteur
		Trésorier	: Le percepteur		
District de Tsiaki		District de Mayéyé		District de Mbandza-Ndounga	
Président	: M. Fernand MOUKIAMA	Président	: M. Jean Marius BALENDE	Président	: M. Aimé BAZEBIMIO
1er vice-président	: M. André MBAMA	1er vice-président	: M. Jean Joseph PAKA	1er Vice-président	: M. Ghislain NKODIA
2e vice-président	: M. Marcel NDZOULOU NKOTO	2e vice-président	: M. Sylvain MOUAYA	2e Vice-président	: M. Eric MALANDA
3e vice-président	: M. Maurice NGOMA	3e vice-président	: M. Jean MBOMO	3e Vice-président	: M. Arnel BAKEKOLO
4e vice-président	: M. Ange MBEMBA			4e Vice-président	: Mme. Alice PANDI

Rapporteur Trésorier	: Le secrétaire général du district : Le percepteur	3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Jean Marie KOBNAGO : M. Bertolo ETOU : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Rapporteur Trésorier	: Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Kimba		District d'Abala		District de Lekana	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Victor MAHOUNGOU : M. Jean Claude MATSIONA : M. Boniface EHOJARA : M. Stéphane HANTETE : Mme. Sandrine NGOMA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Maurice METALA : M. Grégoire BONGO : M. Roland Brice OSSERE : M. Nicodème BOSSA : M. Joseph MBONGO EKEMI : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Parfait NGAKOUA : M. Jean NTSOUMOU ANGOUMO : M. Bienvenu NGATALI : M. Joseph MBORO : M. Christian MOUNKONO MABOUN- DOU : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Louingui		District d'Ollombo		IX. DEPARTEMENT DE LA CUVETTE	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Joseph KIKONDA : M. Rock BANIEKITINA : M. Emile BASSAFOULA : M. Françoise MAMPOUYA : M. Edouard NKOUKA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Antoine NGAZANIA : M. Lucien NGATSE : M. Kevin IBARA : M. OPOMBA ILOKI : M. Albert ONDONGO KIBA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Emile OKO : M. Gabriel IBEHAO : Mme. Annick OKEMBA : M. Jean Bertrand IKANI MOSSA : Mme. ELENGA née OKEMBA Brigitte : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Goma Tsé-Tsé		District d'Ongogni		District d'Owando	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Valérien EMBENGA : M. Abel Marhel MALONGA : M. Pierre Noel KIMBADI : M. Louis Armain HOLLAT : Mme. Daisy Rosy NTARI BANZOUZI : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: Mme. Berton née OFOUEME Yolande : M. Pierre Clauvis MONGO : M. Barthelemy ASSAPOU : M. Bertrand NGOTENI : M. Ghislain OBIALI : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Frederick KIBA : M. Chalais ELENGA : M. Georges John Roger EBAKA : M. Samson YEWA : Mme. Annie NGOLO : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District d'Ignié		District de Mpouya		District de Makoua	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Jean Celestin MBOMA : M. Romuald OTTILEON : M. Clotaire DENGUET : Mme. Emma TSOULA : M. Emmanuel ITOUA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Daniel IPANGUI : M. Jean De Dieu MOUNTSASSA : Mlle. Mireille MOYIKOLI : M. Adams NGALHOUE NGUIE : M. Gabriel ANDZONO : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Jean Pierre KIBA : M. Zacharie OYOAYALA : M. Alphonse ONGUIE : Mme. Edmonde ELIRA : Mme. Léocadie Brigitte OMBOUA : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Loumo		District de Ngo		District d'Oyo	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Georges KABIKISSA : M. Emmanuel NSAMBOU : M. Jean Baptiste NKOUOUNOU : M. André BAZENGA : M. Aimé NKAYI : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. NDION MONGO : M. Bertin Nicodème ESSOULI : M. Gilbert NGAKELI : M. Charles OMBO LEBARRAS : Mme. Michaëlle IYOLO NGAKOSSO : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: Mme. Augustine KOY : M. GOTENI : M. Fabrice NGATSE : M. Wilfrid Momo ILLESSA : Mme. Christelle ILLESSA MOUEBE : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Kindamba		District de Mbon		District de Tchikapika	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Bertin MAKORILA : Mme. Albertine BOUILA : M. MBEMBA BAYIDIKILA : M. André BIKOUNKOU : Mme. Claudie SAMBA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Serge Patrick EKOUNA MBANI : M. Guy Bernard OMIERE : M. Rigobert Daniel NGEBILLI : M. Serges NGANGA : M. Marcelin Mizack NGOUAMA KAYA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Privat Roméo James OPOKI : M. Guy Fils NGANONGO : M. Prudence Simon ONANGA : M. Jean Louis ABERE : Mme. Audrey ATIPO LOKY : Le secrétaire général du district : Le percepteur
VIII. DEPARTEMENT DES PLATEAUX		District de Makotimpoko		District de Mossaka	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Séraphin OSSOUENE : M. AYOULOU-ESSOU NGALIMONI : M. Appolinaire NGAVOUKA : M. Dimitri Bertrand NGUIA : M. Aristide OKASSA : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Gilbert LEBONGUI : M. Léonid Brejnev DIMI : M. Jean Paul MOKANA : M. Romuald OTELE : Mme. Ida BOUMANDOKI : Le secrétaire général du district : Le percepteur	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président Rapporteur Trésorier	: M. Albert BATANGOUNA : M. Eustache ELOMBO : M. Fridolin BONGUILI ELEKA : Mlle. Blanche EKOUYA : M. Philippe NGONDONGO : Le secrétaire général du district : Le percepteur
District de Gamboma		District d'Allembé		District de Loukolela	
Président 1er Vice-président 2e Vice-président	: M. Pascal MANANGA : M. Albert Shirley NGUIE : M. Jean Baptiste MBON AKIANA	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président 4e Vice-président	: M. Germain DIMI : M. Paulin AKOUBA : M. Marcel APANI : M. René YOKA : M. Guy OKONDZOBIA	Président 1er Vice-président 2e Vice-président 3e Vice-président	: M. Célestin OKANDZE : M. Michel DIMOU : M. Pascal ENUAMOLA : M. Alain NZIBA

Les FOLIES X OIL



EN EXCLUSIVITE CHEZ OIL CONGO

A partir du 01^{er} OCTOBRE 2015
Vivez 15 jours de folie

Pour l'achat d'Un Bidon de 5L ENGEN Multigrade 20w50
1 Bidon de 1 L de Liquide de refroidissement ENGEN,
Vous est offert



Offre Spéciale



Colina
 CONGO

Colina assurance: Un acteur majeur des assurances non vie, désormais au CONGO

Filiale du groupe SAHAM, Colina Assurance Congo SA vous offre les garanties et la sécurité d'un groupe leader de l'assurance en Afrique (28 sociétés d'assurance et de réassurance implantées dans 26 pays d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb, du Moyen orient et de l'océan indien).

Notre forte implantation géographique, notre expérience et notre professionnalisme avérés, la confiance auprès des Réassureurs de premier rang nous permettent de mieux satisfaire vos besoins et exigences en assurance.

NOS CONTACTS :

<p>Brazzaville * CASE A5, AV. M. LYAUTEY, Route du Parquet Tél. 00242 22 260 15 15 00242 06 510 45 24</p>	<p>Pointe Noire * 43, AV. MAFOUKA, Rond Point des Amoureux Tél. 00242 22 294 20 08</p> <p>* AV. J. OPANGAULT, Face FOIRE</p>
--	---




KEN PRESS

NETTOYAGE À SEC
LAVAGE RESPONSABLE
BLANCHISSERIE

Centre ville Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso en diagonale des Dépêches de Brazzaville
 Tél.: +242 05 596 78 52 / 05 718 16 39



4e Vice-président : M. Frédéric NGANONGO	4e Vice-président : M. Antoine Hussein OBAMI	1er Vice-président : M. Alphonse BANOTODI
Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district	2e Vice-président : M. Boniface BOKOUAKA
Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur	3e Vice-président : M. Léon EKINGUIDI PAKO
		4e Vice-président : M. Hubert MOA-YOT
District de Ngoko	XI. DEPARTEMENT DE LA SANGHA	Rapporteur : Le secrétaire général du district
		Trésorier : Le percepteur
Président : M. Christian Junior BOUNDZOU	Arrondissement n° I Ouesso	District de Dongou
1er Vice-président : M. Olivier ONGOKA	Président : M. Rufin Elion GAMBOU	Président : M. Roger Patrice MOKOKO
2e Vice-président : M. Dieudonné Oscar NGOUNGOU	1er Vice-président : M. Sosthène OPENDJOBÉ	1er Vice-président : M. Jean De Dieu LOGNEGNE
3e Vice-président : M. Alférol Chardelin NASSOLY	2e Vice-président : M. Boraud Eléo MAGUESSA	2e Vice-président : M. Jean Louis EPÉMA
4e Vice-président : M. Luc ONDZONGO	3e Vice-président : M. Sylvestre MOKOMBI	3e Vice-président : M. François MOUANGA
Rapporteur : Le secrétaire général du district	4e Vice-président : M. Laurent METOUMPA	4e Vice-président : M. Ambroise NDENGO
Trésorier : Le percepteur	Rapporteur : Le secrétaire général de la commune	Rapporteur : Le secrétaire général du district
	Trésorier : Le receveur municipal	Trésorier : Le percepteur
District de Ntokou	Arrondissement n° II Ouesso	District d'Epena
Président : M. Roger OKO	Président : M. Ghyslain GALEBALE	Président : M. Térrence Friedrich MOUSSAVOU
1er Vice-président : M. Auguste ATA	1er Vice-président : M. Jean Claude NKOUNKOU	1er Vice-président : M. François KOUEDENDE BICKOM
2e Vice-président : M. Fidel ONIANGUE	2e Vice-président : M. Kevin MIHOUKOUA ETOUNGOULA	2e Vice-président : M. Guy Roger EYOUNDA
3e Vice-président : Mlle. Yolande OBOURA	3e Vice-président : Mlle. Charline Raïssa MOUNDZOU	3e Vice-président : M. Jonas MOKIEM
4e Vice-président : M. Charles BOUTOTO	MBOUALE	4e Vice-président : M. Théophile BOLOKA
Rapporteur : Le secrétaire général du district	4e Vice-président : M. Guy Noël MOUAYA	Rapporteur : Le secrétaire général du district
Trésorier : Le percepteur	Rapporteur : Le secrétaire général de la commune	Trésorier : Le percepteur
	Trésorier : Le receveur municipal	
X. DEPARTEMENT DE LA CUVETTE-OUEST		District d'Enyellé
District d'Ewo	District de Mokéko	Président : M. Guy Gervais ANDZOUANA
Président : M. François LEKANGA	Président : M. Hyppolyte MBANGOLO	1er Vice-président : M. Jacques NZIMA
1er Vice-président : M. Alexandre NADZOUORI	1er Vice-président : M. Pascal BAPID	2e Vice-président : M. Jacques TANDO
2e Vice-président : Mlle. Isidorine MVOUSSIKA	2e Vice-président : M. Bienjugé POUNJOL	3e Vice-président : M. Arsène BONGOMA
3e Vice-président : M. Daniel NGONGOUYOU	3e Vice-président : M. MOUSSOUNDA KITOMBO	4e Vice-président : M. Rodrigue Max LOCKEGNA
4e Vice-président : M. Nazaire Muslin NGOLO	4e Vice-président : M. Calvin AMPIE	Rapporteur : Le secrétaire général du district
Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district	Trésorier : Le percepteur
Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur	
District de Kellé	District de Sembé	District de Liranga
Président : M. Guy NGANGUIA	Président : M. Alphonse BOSSOUMA	Président : M. Rufin NANA
1er Vice-président : M. Benjamin ANTSAKE	1er Vice-président : M. Osma SABANGA	1er Vice-président : Mme. Jacqueline LEPOUROU
2e Vice-président : M. Théophile MPALE	2e Vice-président : M. Jean Claude EPOUEME	2e Vice-président : M. Oscar AKOLY
3e Vice-président : Mlle. Nelly Claudia MBELA ECKO	3e Vice-président : M. Badel Ulrich KOUKA	3e Vice-président : M. Fred LEKOYA
4e Vice-président : M. Abraham EKOUMA LOU	4e Vice-président : M. Sylvain MELAM	4e Vice-président : M. Louis Philippe ANGOUNDA
Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district
Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur
District d'Okoyo	District de Souanké	District de Bétou
Président : M. Alphonse ESSABE	Président : M. Ghyslain EPOLA	Président : M. Jean Louis NDANGOUAMA
1er Vice-président : M. Camille MPELA	1er Vice-président : M. Geoffroy MBANE-APANE	1er Vice-président : M. François NGBALE
2e Vice-président : M. Lucien ONDEKE	2e Vice-président : M. Flavien EKOLE	2e Vice-président : M. François BOKPAKA
3e Vice-président : M. Daniel KEKELI	3e Vice-président : M. Jean Cyr ESSALA	3e Vice-président : M. Armand ONDZE
4e Vice-président : Mme. Titine ABONGA	4e Vice-président : M. Joseph NGASSIBI	4e Vice-président : M. Edson MAMBI MONGO
Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district
Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur
District d'Etoumbi	District de Ngbala	District de Bouanéla
Président : M. Joseph Koubassana	Président : M. Jean François BANGO	Président : M. OVOTO YOUNOU
1er Vice-président : M. Grégoire NTOUMBA	1er Vice-président : M. Emery MIYONGO	1er Vice-président : M. Gaspard MAYABINA
2e Vice-président : Mlle. Estelle Rolande EKONDZA	2e Vice-président : M. Clotaire NGANGA	2e Vice-président : M. Barrael Vincent MONGAULT
3e Vice-président : M. Rock Emery PERDYA	3e Vice-président : M. Mario SATOUPA-MEBIEB	3e Vice-président : M. Nicaise BIOKELE
4e Vice-président : M. Norbert EPOULA	4e Vice-président : M. Gilbert NABODEBE	4e Vice-président : M. Romain MPOMA
Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district	Rapporteur : Le secrétaire général du district
Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur	Trésorier : Le percepteur
District de Mbama	District de Pikounda	
Président : M. Basile EBENGO	Président : M. Romain BOLENGO	Article 2 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures
1er Vice-président : M. Serge Gilbert NDZILA	1er Vice-président : M. Mohamed ESSOLO-PAMBA	contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du
2e Vice-président : M. Basile NZANIA	DIAWARA	Congo. /-
3e Vice-président : M. Antoine Riche N'DEAMBA	2e Vice-président : M. Firmin INGAMBE	
4e Vice-président : M. Hugues NGOMBET	3e Vice-président : M. Audrey IKEBA	
Rapporteur : Le secrétaire général du district	4e Vice-président : M. Placide COUABIJOCK C	
Trésorier : Le percepteur	Rapporteur : Le secrétaire général du district	
	Trésorier : Le percepteur	
District de Mbomo	XII. DEPARTEMENT DE LA LIKOUALA	
Président : M. Xavier MAPALOU MAVOUNGOU	District d'Impfondo	
1er Vice-président : M. Pascal BOUMAT	Président : M. Fidel BOKAKA MOUE	
2e Vice-président : M. Frederick EKA BELA MOUALOKI		
3e Vice-président : M. Tony Arnauld LEKELE		

Fait à Brazzaville, le 09 octobre 2015.

Raymond Zéphirin MBOULOU

DISTINCTION

Le prix Nobel de la paix 2015 attribué à la société civile tunisienne

Quatre organisations de la société civile tunisienne ont été récompensées le 9 octobre pour avoir ouvert la porte du dialogue démocratique après la Révolution du Jasmin en 2011 par laquelle le peuple tunisien s'est débarrassé du dictateur Ben Ali.

Fondé en 2013 après les assassinats de Chokri Belaid et Mohamed Brahmî, le «Quartet» est composé de l'Union générale tunisienne du travail, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, le Conseil de l'ordre des avocats de Tunisie et la Ligue tunisienne des droits de l'Homme.

Ces organisations ont permis l'établissement d'une feuille de route pour organiser les différentes élections démocratiques et le dialogue entre les différentes factions politiques. Le comité Nobel a d'ailleurs souligné le rôle important du Quartet dans l'établissement du pluralisme en Tunisie.

« Plus que tout autre chose, le prix se veut un encouragement au peuple tunisien qui, malgré des défis majeurs, a posé les fondements d'une fraternité nationale, laquelle, espère le comité. Il servira d'exemple à suivre par d'autres pays », a déclaré à Oslo la présidente du comité Nobel norvégien, Kaci Kullmann Five.

Pour sa part, la Haute Représentante de l'UE, Vice-présidente Federica Mogherini a adressé ses « chaleureuses félicitations » au peuple tunisien.

« Ce Prix récompense les artisans d'une transition démocratique

unique dans laquelle la société civile a joué un rôle décisif pour préserver l'unité nationale et la démocratie, permettant l'adoption d'une Constitution protectrice des principes d'une société pluraliste, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme », a-t-elle déclaré.

« La détermination et le sens des responsabilités du Quartet représentent un modèle pour contribuer à résoudre les crises dans la région. Seules l'unité nationale et la promotion de la démocratie ouvrent la voie vers la paix et la stabilité », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, l'Union Européenne a rendu hommage à l'ensemble de la société civile en Tunisie, et renouvelé son engagement à soutenir cette action, aux côtés des autorités démocratiquement élues, pour consolider, a-t-elle dit, « cette transition démocratique et faire en sorte que la Tunisie demeure une source d'inspiration et d'espoir pour tant de peuples à travers le monde ».

La remise officielle du prix est prévue le 10 décembre à Oslo (Norvège).

Yvette Reine Nzaba

SAPE

Grâce Messani présente son trophée au PDG d'Équateur service

C'est le 8 octobre 2015 que Grace Messani, meilleur sapeur féminin de Brazzaville, accompagnée de son association des sapeurs « Dynamique cours des grands » que préside Bertrand Zonlelet, a présenté au président directeur général d'Équateur service, Jean Didier Elongo, féru de cette culture vestimentaire, son trophée d'excellence remporté lors de la première édition organisée, le 3 octobre dernier à Brazzaville.

« Nous sommes venus présenter notre diplôme d'excellence de meilleur sapeur féminin au président directeur général d'Équateur service.

Nous sommes contents de l'accueil qui nous a été réservé », a déclaré Grace Messani.

Le président directeur général d'Équateur service, Jean Didier Elongo, a félicité l'association « Dynamique cours des grands » et particulièrement Grace Messani, gagnante du trophée de l'avoir honoré. Pour lui, la sape est une spécificité congolaise qui obéit au respect des couleurs tout en respectant l'harmonie.

« Vous devez continuer à cultiver l'amour et l'ambiance que vous mettez dans la ville. Plusieurs pays s'intéressent également à cette



Une vue des sapeurs

idéologie. Le groupe Équateur service par l'entremise de la ESTV est prêt à faire votre promotion »

Rappelons que la première édition de la sape féminine organisée par l'association African Feeling, le 3 octobre 2015, date de la fondation de la ville de Brazzaville, avait pour but de mettre en valeur le sujet féminin. Cette élection s'est tenue après celle de 1995 et dont Akuis a été déclaré vainqueur.

Grâce Messani, l'heureuse élue, habitante de Talangaï dans le sixième arrondissement de Brazzaville, a reconnu l'effort du comité d'organisation et du jury

qui a fait un excellent travail. «Le jury était loyal. Il a respecté fidèlement les consignes du comité d'organisation qui insistait sur l'impartialité des résultats. »

Pour Bertrand Zonlelet, Président de l'association « Dynamique cours des grands », Grâce Messani a rempli tous les critères exigés et cela est à féliciter. Il a encouragé l'association African feeling, organisateur de cette compétition à continuer dans cette lancée. Car, ce genre de concours doit être organisé chaque année pour promouvoir cette culture vestimentaire.

Rosalie Bindika

RÉFLEXION

Où peut mener la nouvelle « Intifada » ?

Personne n'ose le dire publiquement de peur de jeter un peu plus d'huile sur le feu qui couve, mais les troubles croissants dont la bande de Gaza, la ville de Jérusalem, la Cisjordanie et diverses localités d'Israël sont aujourd'hui le théâtre indiquent de façon claire qu'une nouvelle et meurtrière « Intifada » a débuté dans la région déjà très agitée du Levant. Avec, en perspective, des troubles infiniment plus graves que ceux, déjà meurtriers, des deux précédents soulèvements qui s'étaient produits à partir de décembre 1987 et de septembre 2000.

Mieux vaut ne pas se voiler la face alors que la tension monte entre Palestiniens et Israéliens : le pire peut sortir de la nouvelle confrontation dans laquelle ils s'engagent. Convaincus à tort ou à raison qu'Israël ne les laissera jamais s'organiser en État indépendant malgré les pressions qu'exerce la communauté internationale dans ce sens, les jeunes Palestiniens en

viennent à considérer qu'ils n'ont plus rien à perdre et recourent donc au terrorisme pour défendre leur cause. Les Israéliens, quant à eux, pensent que les Palestiniens et, de façon plus générale, les pays arabes veulent leur disparition pure et simple, ce qui les conduit à s'enfermer dans une forteresse en colonisant l'un après l'autre les territoires qui composent depuis toujours la Palestine.

Si, comme on peut le penser, les troubles s'accroissent et débouchent sur une guerre larvée qui ne dit pas son nom, il n'est pas impossible que la nouvelle « Intifada » dont nous vivons les premiers instants provoque un conflit régional dans lequel les grandes puissances se trouveront impliquées qu'elles le veuillent ou non. Dans le même temps, en effet, où la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan se trouvent confrontés à la poussée des Islamistes radicaux, les deux grands courants de la religion musulmane que sont le Sunnisme et le Chiisme

s'affrontent de façon plus ou moins déguisée – cf. ce qui se passe au Yémen –, tandis que le Liban et la Jordanie, submergés par les réfugiés, se trouvent confrontés à des défis qui les dépassent. Dans un pareil contexte il est évident que la dégradation de la situation en Palestine peut être l'étincelle qui provoquera l'embrasement général de cette partie du monde.

La situation apparaît d'autant plus grave que le conflit qui se déroule en Syrie dresse l'une contre l'autre, même si elles ne le reconnaissent pas officiellement, deux des quatre grandes puissances que compte le monde moderne, à savoir la Russie et les États-Unis. Si l'on ajoute à ce qui précède que le conflit larvé opposant Israël et l'Iran, à propos de la détention des armes nucléaires, n'est en rien terminé contrairement aux apparences que constituent les termes de l'accord trouvé récemment entre Téhéran et les puissances occidentales, on peut conclure que le pire, dans

cette région du monde, est possible sinon même probable.

L'Histoire a suffisamment prouvé, tout au long des siècles précédents, que les pires tragédies naissent généralement d'un conflit mal éteint ou mal endigué pour que le monde moderne ne ferme pas les yeux sur les risques que comporte la dégradation présente de la situation en Palestine, dans la bande de Gaza et à Jérusalem. Si elle a raison de se préoccuper du dérèglement climatique et des conséquences désastreuses qu'auront inévitablement les atteintes portées à l'environnement par la suractivité industrielle, la communauté internationale dans son ensemble ferait bien de prendre la juste mesure du drame que risque de provoquer l'affrontement des Israéliens et des Palestiniens.

Demain, c'est évident, il sera trop tard et personne ne saura gérer les conséquences de l'affrontement fratricide qui se dessine.

Jean-Paul Pigasse